

## VERSUS AD ORIENTEM

### L'orientation dans les *Ordines romani* du haut moyen âge\*

TOUTES les religions antiques prescrivent à leurs adeptes de donner au corps une direction déterminée pendant la prière. Si le lieu vers lequel s'orientent les fidèles n'est pas le même partout, le fait de l'orientation elle-même apparaît comme une exigence fondamentale de tout culte; la position dans laquelle se fait la prière est aussi importante que la formule eucharistique récitée<sup>1</sup>.

Le christianisme ne fait pas exception à la règle générale<sup>2</sup>. Depuis 200 environ, et peut-être même depuis le dé-

\* L'auteur précise et complète le présent article dans une étude intitulée *Sol æquinoctialis. Problèmes et techniques de l'orientation dans le culte chrétien*, à paraître dans les *Actes du colloque d'archéologie paléochrétienne* de Strasbourg (courant 1963).

1. En ce qui concerne l'orientation, les grandes religions historiques se répartissent en deux catégories : les cultes adoptant une orientation « géographique », tel le Judaïsme (Temple de Jérusalem) et l'Islam (la Kaaba de La Mecque), et les cultes adoptant une orientation « cosmique » ou solaire, tel les religions de l'antiquité classique et le christianisme. La différence entre les deux types d'orientation est fondamentale et irréductible. L'orientation dans le christianisme s'affirme par opposition à l'orientation juive; cf. sur ce point E. PETERSON, *Die geschichtliche Bedeutung der jüdischen Gebetsrichtung*, in *Theologische Zeitschrift*, 1947, p. 1 et suiv.; et *La croce e la preghiera verso Oriente*, in *Ephemerides Liturgicae*, LIX (1945), pp. 52-68; les deux articles sont repris et complétés dans E. PETERSON, *Frühkirche, Judentum und Gnosis*, Rom-Freiburg-Wien, 1959, pp. 1-35. Bibliographie d'ensemble ci-dessous; n. 4.

2. L'orientation dans le christianisme pose un problème, du fait que les écrits néotestamentaires ignorent toute direction déterminée pendant la prière ou même l'excluent formellement, ainsi Mt., 6, 6; Ioh., 4, 21-23; cf. aussi les textes affirmant que Dieu n'habite pas dans les temples : Actes, 17, 24; Ioh., 11, 19; I Cor., 3, 16; II Cor., 6,

but du second siècle, tant en Orient qu'en Occident, le chrétien priait vers le soleil levant, vers l'est, et très tôt, depuis Origène († 253-254) au moins, la direction *versus orientem* l'emporte, en cas de conflit, sur une autre exigence, celle de se tourner pendant l'oraison vers l'air libre et le ciel découvert<sup>3</sup>.

La loi de l'orientation culturelle commande essentiellement trois domaines : la prière privée, la prière collective ou liturgique proprement dite et l'architecture des édifices

16; Apoc., 21, 10. Cette constatation implique que le fait de l'orientation chrétienne provient du milieu dans lequel le christianisme s'est développé, non par emprunt direct aux cultes solaires proprement dits auxquels le christianisme s'est constamment opposé, mais par influence diffuse de tout le milieu culturel antique. Les motifs allégués par les auteurs ecclésiastiques pour imposer l'orientation ou la justifier sont évidemment spécifiquement chrétiens. On n'oubliera pas qu'à l'intérieur même du christianisme il existe une tradition opposée à l'orientation : MINUCIUS FELIX (fin 2<sup>e</sup> s.), *Octavius*, XXXI, 2 (C. S. E. L., II, 45-46), ARNOBE (v. 304-310), *Adv. nat.*, IV, 5 (C. S. E. L., IV, 145), AUGUSTIN (387-430), *Tract. in Ioh.*, X, 1 (P. L., 35, 1467) (malgré d'autres textes formels du même auteur attestant l'orientation : p. ex. *De serm. Dom. in monte*, II, 5, 18 = P. L., XXXIV, 1277) et Léon I<sup>er</sup> (440-461), *Serm.* 27 (26) = *In nat. Dom.*, VII, 4 (P. L., LIV, 218).

3. TERTULLIEN, *Ad nationes*, I, 13 (C. S. E. L., XX, 83); *Apologeticum*, XVI, 9-11 (*Corpus Christianorum*, I, 1, p. 116). CLÉMENT D'ALEXANDRIE, *Paedagog.*, II, 8, 61 (G. C. S. Clem., I, 194). L'on peut remonter jusque vers les années 100, si l'on admet l'interprétation de Fr. J. DOELGER, d'un passage de Epiphane sur Elchasai; EPIPHANE, *Panarion*, XIX, 3, 5-6 (G. C. S., *Epiphan.*, I, 220); cf. Fr. J. DOELGER, *Sol Salutis*, Muenster-Westf., 1925, pp. 194-198. — ORIGÈNE, *De oratione*, 32 (G. C. S., *Origenes*, II, 400) : « Il reste à parler encore de la direction céleste vers laquelle il convient de regarder pendant la prière. Il y a quatre points cardinaux : nord, sud, ouest et est; qui ne reconnaîtra pas ce qu'il convient de prier vers l'est, comme symbole, pour que l'âme soit orientée vers l'apparition de la vraie lumière? Si les portes de la maison s'ouvrent vers une autre direction du ciel et si quelqu'un veut prier, tourné vers cette ouverture de la maison en affirmant que le ciel libre est plus attrayant pour les regards que le mur — dans le cas où par hasard la maison n'a pas d'ouverture vers le lever du soleil — il faut répliquer ceci : les maisons tiennent leurs ouvertures de la volonté arbitraire de l'homme tandis que l'est excelle par nature sur les autres points cardinaux. Il faut donc préférer ce que la nature a créé à ce qui est construit arbitrairement. Quand quelqu'un prie sous le ciel découvert il se tourne vers l'est, pour la raison indiquée plus haut. Pourquoi ne pas agir ainsi partout? » On se souviendra que la maison antique a normalement une ouverture vers l'est, y compris les étables : cf. VITRUVÉ, VI, 6 : « agricolae regionum periti non putant aliam regionem caeli boves spectare nisi ortum solis ».



sacrés; elle donne donc lieu à trois séries de problèmes que l'analyse devra distinguer soigneusement<sup>4</sup>.

4. Les trois problèmes indiqués ci-dessus sont complémentaires, mais ne découlent pas nécessairement l'un de l'autre. Nous nous contentons d'indiquer ici les principaux travaux relatifs à l'orientation dans le culte chrétien : a) Orientation dans la prière privée et dans le culte : J. THOMASIIUS, *De ritu veterum christianorum precandi versus orientem*, Leipzig, 1672; M. ZEIDLER, *Exercitatio theologica de conversione orantium ceu ritu Ecclesiae iam olim usitato*, Königsberg, 1673; J. BONA, *Rerum liturgicarum libri duo*, Cologne, 1674 (orientation : l. I, pars II, c. XX, § 4, pp. 244-247); C. AUBER, *Histoire et théorie du symbolisme religieux avant et depuis la christianisation*, t. 1-4, Paris, 1884 (orientation : t. 3, pp. 66-100); G. LOESCHKE, *Judisches und Heidnisches im christlichen Kult*, Bonn, 1910; Fr. J. DOLGER, *Sol Salutis. Gebet und Gesang im christlichen Altertum mit besonderer Rücksicht auf die Ostung in Gebet und Liturgie* (Liturgiegesch. Quellen und Forschungen, XVI-XVII), 2<sup>e</sup> éd., Münster-Westf., 1925 (fondamental); du même, *Die Sonne der Gerechtigkeit und der Schwarze* (Liturgiegesch. Quellen und Forschungen, XIV), Münster-Westf., 1919; L. GOUGAUD, *Dévotions et pratiques ascétiques du moyen âge*, Paris, 1925; E. PETERSON, *La croce e la preghiera verso Oriente cit. et Die geschichtliche Bedeutung der jüdischen Gebetsrichtung cit.*, les deux articles repris et complétés dans E. PETERSON, *Frühkirche, Judentum und Gnosis*, Rom-Freiburg-Wien, 1939, pp. 1-35 (fondamental); L. VOELKEL, *Orientierung im Weltbild der ersten christlichen Jahrhunderte*, dans *Riv. di archeol. cristiana*, XXV (1949), pp. 155-170; A. KIRCHGASSNER *Die mächtigen Zeichen. Ursprünge, Formen und Gesetze des Kultus*, Freiburg-Basel-Wien, 1959. b) Orientation des édifices sacrés : J. A. ALBERDINGK THIJM, *Lettre sur la ligne sacrée à M. le Conseiller Auguste Reichensperger*, Amsterdam, 1858; du même, *De heilige Linie. Proeve over de oostwardsche Richting van Kerk en Altaar als Hoofbedinsel der kerklijke Bouwkunst*, Amsterdam, 1858; H. OTTE, *Handbuch der kirchlichen Kunst-Archeologie des deutschen Mittelalters*, Leipzig, 1868; H. NISSEN, *Orientation. Studien zur Geschichte der Religion*, Heft-3 (seuls parus; pagination continue), Berlin, 1906, 1907, 1910; O. MOTHES, *Die Basilikenformen bei den Christen der ersten Jhh.*, 2<sup>e</sup> éd., Leipzig, 1869; du même, *Die Baukunst des Mittelalters in Italien*, I (seul paru), Jena, 1884; F. X. KRAUS, *Orientierung* (Real-Encyklopaedie der christlichen Altertümer II, pp. 559-561), Freiburg-Br., 1886; G. DEHIO-G. v. BEZOLD, *Die kirchliche Baukunst des Abendlandes*, I, Leipzig, 1892, pp. 91-92; Th. SCHERMANN, *Christliche Ostung*, dans *Archiv. f. christliche Kunst*, XIX (1901), pp. 33-35; 43-46; 49-52; 57-60; J. SAUER, *Symbolik des Kirchengebäudes und seiner Ausstattung in der Auffassung des Mittelalters*, Freiburg-Br., 1902; K. LIESENBERG, *Der Einfluss der Liturgie auf die frühchristliche Basilika*, Neustadt a. d. Hard, 1928, pp. 37-42; A. M. SCHNEIDER, *Liturgie und Kirchenbau in Syrien*, dans *Nachrichten d. Akad. d. Wissenschaften i. Göttingen*, Phil.-Hist. Kl. 1949, pp. 45-68; G. KUNZE, *Lehre, Gottesdienst in ihren gegenseitigen Beziehungen*, I (seul paru), Göttingen, 1949; J. A. JUNGSMANN-E. SAUSER, *Symbolik der katholischen Kirche* (Symbolik der Religionen, VI), Stuttgart, 1960; F. WEIGAND, *Die Ostung in der*

Il ne sera question ici que du *culte* chrétien durant le haut moyen âge tel qu'il nous est connu par les *Ordines Romani*<sup>5</sup>.

I. — « VERSUS AD ORIENTEM ».

LA POSITION DU CÉLÉBRANT A L'AUTEL

Les témoignages relatifs à l'orientation dans le *culte* abondent pour la partie orientale de l'Église; il n'en va pas de même pour l'Occident<sup>6</sup>.

*frühchristlichen Architektur*, dans *Festschrift f. Sebastian Merkle*, Düsseldorf, 1922, pp. 370-385.

5. Numérotation et édition des *Ordines Romani* dans M. ANDRIEU, *Les Ordines Romani du haut moyen âge*, I, *Les manuscrits*, Louvain, 1931; II, *Les textes (Ordines I-XIII)*, *ibid.*, 1948; III (*Ordines XIV-XXXIV*); *ibid.*, 1951; IV (*Ordines XXV-XXIX*), *ibid.*, 1956. Les pontificaux du moyen âge ne contiennent rien de nouveau sur l'orientation par rapport aux *Ordines Romani*; on pourra se reporter aux termes *orientem* (*ad, versus*) des *indices* établis par M. ANDRIEU, *Le pontificat romain au moyen âge*, t. 4 (*Studi e Testi*, 99), Città del Vaticano, 1941, p. 323. A propos du rituel de la dédicace des églises (*Ordo XLI*) dans lequel apparaissent les points cardinaux (*Ordo XLI*, 5) : « Deinde pontifex incipit de sinistro angulo ab oriente scribens per pavimentum cum cambuta sua abdurium usque in dextro angulo occidentalis; incipiens iterum similiter de dextro angulo orientalis abdurium scribens usque in sinistro angulo basilicae occidentalis » (éd. ANDRIEU, *Ordines*, IV, pp. 340-341) ne sont pas à interpréter en fonction du *cardo* et du *decumanus* des *agrimensores* romains, mais à partir du rituel celtique qui attribuait une vertu bénéfique à l'alphabet inscrit sur une croix oblique : cf. H. THURSTON, *The Alphabet and the Consecration of Churches*, dans *The Month*, 1910, pp. 621-631.

6. En ce qui concerne l'orientation dans le *culte* dans la liturgie orientale citons ici : a) les *Canones Basilii* (v. 400), c. 97 (éd. W. RIEDEL, *Die Kirchenrechtsquellen des Patriarchats Alexandrien*, Leipzig, 1900, p. 274 et I. E. RAHMANI, *I fasti della Chiesa patriarcale Antiochena*, Roma, 1920, pp. XVI-XVII), au début de la préface; b) la *Didascalia* (fin 3<sup>e</sup> s.), II, 57, 5 et les *Constitutions Apostoliques* (v. 380), II, 57, 5 (éd. Fr. X. FUNK, *Didascalia et Constitutiones Apostolorum*, I, Paderborn, 1905, pp. 158-166; sur le texte syriaque de la *Didascalia* et la reconstruction de l'original grec par P. DE LAGARDE, voir A. M. SCHNEIDER, *Liturgie und Kirchenbau in Syrien*, dans *Nachrichten d. Akad. d. Wiss. in Göttingen, Phil.-Hist. Kl.*, 1949, p. 48), d'après le contexte, pour l'*oratio fidelium* et la prière eucharistique (sur l'interprétation erronée du célèbre passage des *Constitutions Apostoliques*, II, 57, 2 : « Que l'édifice (sacré) soit tourné vers l'orient », donnée par exemple dans KUNZE, *Kirchenbau*, pp. 28-29, voir SCHNEIDER, *op. cit.*, p. 50); c) l'*Anaphore copte* de



Les témoignages latins, avant les *Ordines Romani*, sont au nombre de trois.

a) Le deuxième sermon de saint Augustin (354-430) en l'honneur de saint Cyprien, prononcé vraisemblablement dans la *memoria Cypriani* à Carthage (orientée façade en est), se termine par l'exhortation : « *conversi ad dominum (oremus)*<sup>7</sup> ». Le contexte nous oblige d'admettre que cette *conversio* implique un retournement vers l'est, lequel s'opère donc, après l'homélie, au début de la *missa fidelium*<sup>8</sup>. Les formules « *conversi ad dominum... gratias agamus* » ou « *deprecamur* » se rencontrent dans 47 sermons authentiques de l'évêque d'Hippone<sup>9</sup>. Dans le vocabulaire augustinien, le participe *conversi* signifie « tournés vers l'est », conformément d'ailleurs à la sémantique du verbe *convertere* qui, de Vitruve et Ovide jusqu'à Walafriid Strabon, implique un mouvement vers l'est<sup>10</sup>. Cette signification concorde avec ce que les *Constitutions Apostoliques* nous apprennent pour la même époque.

*saint Basile* (éd. E. RENAUDOT, *Liturg. orient. collectio*, Paris, 1710, p. 13), avant la préface; d) la *Liturgie alexandrine de saint Basile* (éd. RENAUDOT, *op. cit.*, p. 65), avant le *Sanctus*; e) une *Anaphore éthiopienne* (éd. RENAUDOT, *op. cit.*, p. 516), avant la préface; f) la *Liturgie de saint Jean Chrysostome* (éd. du IERATIKON, Rome, 1950, p. 131 et tous les *Euchologes* grecs), avant la préface et pour le Canon.

7. AUGUSTIN, *De natali S. Cypriani Sermo II*, 153 (éd. G. MORIN, *S. Augustini tract. sive sermones inediti*, Kempten-München, 1917, p. 109).

8. Sur ce point DÖLGER, *Sol Salutis*, pp. 330-336.

9. Ainsi dans les *Sermons* 1, 26, 29, 49, 63, 67, 69, 76, 87, 100, 111, 113, 133, 124, 127, 128, 129, 131, 138, 141, 145, 151, 153-156, 163-165, 169, 173, 174, 175, 180, 182, 234, 235, 254, 273, 279, 285, 294, 314, 323, 324, 361, 562; tous ces sermons dans *P. L.*, XXXVIII.

10. Ainsi AUGUSTIN, *De sermone Domini in monte*, II, 18 (*P. L.*, XXXIV, 1277) : « *Cum ad orationem stamus, ad orientem convertimur.* » Dans le même sens de *conversio* vers l'orient : VITRUVÉ, *De architect.*, IV, 5, 2; HYGIN, *De limitibus constituendis* (éd. Blume-Lachmann, *Die Schriften der römischen Feldmesser*, I, Berlin, 1848, p. 169); OVIDE, *Fasti*, IV; LÉON I<sup>er</sup>, *Serm.* 26 (26) = *In nat. Dom.*, 7, 4 (*P. L.*, LIV, 218) : « *Converso corpore ad nascentem solem se reflectant* »; WALAFRIID STRABON, *Lib. de exord. et increm.*, etc. (M. G. H., *Capit.*, II, 477) : « *Ut orientem versus facies orando vertamus.* » Il convient de citer également un passage des *Acta Pionii* († 250) (éd. Ruinart, p. 197) : « *ad orientem oculis animoque conversis* ».

b) Le « *Sursum corda — Habemus ad dominum* » du dialogue introductoire à la *praeformatio* ou *contestatio* et donc à l'action eucharistique proprement dite, contient un avertissement aux fidèles de se tenir immobiles et attentifs. Or la concentration religieuse se traduit extérieurement par la station debout, la fixité du regard et, pour le célébrant du moins, par l'orientation du corps vers l'est; en effet, l'endroit où réside le Seigneur est l'est<sup>11</sup>.

c) Un passage célèbre d'un sermon de saint Léon le Grand (440-461), à notre avis, atteste *e contrario* l'usage de la *conversio versus orientem* à certains moments de la prière liturgique. Voici ce passage :

Certains chrétiens agissent de même (en se tournant vers le soleil levant) et croient par là accomplir un acte religieux. En effet, avant d'entrer dans la basilique du bienheureux apôtre Pierre, laquelle est dédiée au seul et vrai Dieu et après avoir gravi les degrés qui mènent à la terrasse supérieure (=l'atrium), ils se tournent vers le soleil levant et, la tête baissée, s'inclinent pour honorer le soleil radieux. Leur manière d'agir est imputable en partie à leur ignorance, en partie à leur esprit païen; nous en sommes péniblement affectés. Même si quelques-uns d'entre eux vénèrent davantage le créateur du beau soleil que le soleil lui-même, qui n'est qu'une simple créature, il faut cependant se garder de l'apparence même d'un pareil culte. Si en effet un nouveau converti du paganisme retrouve chez nous un élément de l'ancienne croyance, ne le retiendra-t-il pas comme acceptable, puisqu'il voit qu'il est commun aux chrétiens et aux païens<sup>12</sup>.

11. Sur ce point voir les observations de DÖLGER, *Sursum corda und der Aufblick zum Himmel*, dans *Sol Salutis*, pp. 301-320. Nous disons « pour le célébrant du moins », car dans l'hypothèse où l'église avait son entrée en est et l'abside (avec l'autel) en ouest, il est inconcevable que les assistants aient tourné le dos à l'autel même pour se mettre *versus orientem* (voir plus loin, n. 32). Dans le cas d'une église ayant son chevet et son autel en est (comme la majorité des édifices sacrés au nord des Alpes), pour éviter que le célébrant ne soit « désorienté » pendant l'Eucharistie, la célébration *versus populum* sera abandonnée comme nous le dirons; dans cette hypothèse, les fidèles regardent vers l'autel et *versus orientem*.

12. LÉON I<sup>er</sup>, *Sermo* 27 (26) = *In nativitate Domini*, 7, 4 (P. L., LIV, 218). Cf. DÖLGER, *Sol Salutis*, pp. 1-20.



Pour l'intelligence de ce texte, il faut se souvenir que la basilique du Vatican est orientée abside en ouest et entrée en est et que certains chrétiens entendent donner à leur salutation *versus solem orientem* un sens chrétien (« Venerantur... creatorem potius pulchri luminis quam ipsum lumen »). L'on peut supposer que ces chrétiens ne se seraient pas retournés avant d'entrer dans la basilique (où, regardant vers l'abside, ils regardent *versus occidentem*) s'ils avaient eu l'occasion, durant le culte, de se tourner vers l'orient. Si cette exégèse est exacte, il s'ensuit qu'à Rome, vers le milieu du 5<sup>e</sup> siècle, la *conversio versus orientem* pendant le culte n'était plus en usage<sup>13</sup>.

Si l'on veut ajouter foi au témoignage de Guillaume Durand (v. 1230-1296), c'est le pape Vigile (537-555) qui aurait introduit la coutume pour le célébrant de se tourner vers l'est pendant le culte :

Porro licet Deus sit ubique, tamen sacerdos in altari et in divinis officiis debet ex institutione Vigilii papae versus orientem orare<sup>14</sup>.

13. La coutume de se retourner vers l'est avant d'entrer à Saint-Pierre au Vatican s'est maintenue fort longtemps, à en juger par un passage de J.-B. CASALIUS que nous traduisons ici : « Comme les fidèles, même dans les siècles suivants (après la monition de saint Léon I<sup>er</sup>), avaient gardé l'habitude de se tourner dans l'*atrium* de Saint-Pierre, vers l'est, et adoraient Dieu, tournés vers un mur, le grand peintre florentin Jottus (= Giotto), en 1300, sur commande du cardinal Stefaneschi, neveu du pape Boniface VIII, confectionna une mosaïque : un vaisseau dans lequel se trouvent le Christ, saint Pierre et les autres apôtres; le but de ce travail était que désormais les fidèles vénèrent cette mosaïque placée en est et évitent ainsi toute superstition ou culte solaire. Urbain VIII (1623-1644) fit placer cette mosaïque au-dessus de la grande porte d'entrée, à l'intérieur de la basilique » (J.-B. CASALIUS, *De veteribus sacris christianorum ritibus*, Francfort et Hannover, 1681, p. 31). On notera le recouplement entre le sermon de Léon I<sup>er</sup> (440-461) et les inventaires de O. MOTHES (*Die Baukunst des Mittelalters in Italien*, pp. 65-78), lequel place vers 420 environ le moment où la majorité des églises furent construites abside en est et entrée en ouest (par opposition avec les édifices sacrés antérieurs); dans la nouvelle orientation il n'y a plus pour les fidèles de problème d'orientation, puisque regardant vers l'autel ils regardent automatiquement *versus orientem*.

14. GUILLAUME DURAND, *Rationale divinorum officiorum*, V, 2, § 57, éd. Lyon, 1584, p. 222.

Le pape aurait donc prescrit au liturge de s'orienter vers l'est quelle que fût la position de l'abside (ou du chevet) : vers l'abside, dans le cas où celle-ci est tournée en est, *versus populum* dans le cas où la façade est en est. L'évêque de Mende est le seul auteur qui fasse état d'une prescription du pape Vigile. Il est presque certain qu'il entendait seulement par là justifier juridiquement l'usage de son temps.

Il n'y a pas à notre connaissance d'autres témoins occidentaux sur l'orientation dans le culte avant les *Ordines Romani* qu'il nous faut à présent examiner.

Entrent en ligne de compte les *Ordines* suivants, dans la numérotation de M. Andrieu : *Ordines* I, IV, V, VI, IX, X, XV, XVII, XIX, XXII, XXIV, XXVII, XXVIII, XXXI. La chronologie de nos documents s'établit comme suit :

*Ordo* I, rédigé à Rome fin 7<sup>e</sup> s. début 8<sup>e</sup> s. est connu en Gaule vers 750 certainement, peut-être déjà vers 700-750, dans sa double recension, primitive et retouchée<sup>15</sup>.

*Ordo* XV, rédigé vers 750-787 par un moine burgonde ou austrasien, et non par « Jean archicantor » de la basilique Vaticane<sup>16</sup>.

15. L'*Ordo* I, rédigé à Rome à la fin du 7<sup>e</sup> siècle ou au début du 8<sup>e</sup> siècle, circule en Gaule vers 750. En effet : a) dès ce début du 9<sup>e</sup> siècle, il est attesté dans les mss (Paris, B. N. lat. 2399; Saint-Gall, 614; Montpellier, Fac. Méd. 412; Vérone, Bibl. capit. 92; Cologne, Bibl. capit. 138); b) avant la fin du 8<sup>e</sup> siècle, le compilateur de l'*Ordo* IV (*Ordo* de Saint-Amand) utilise l'*Ordo* I avec son second supplément (= *Ordo* III) ainsi que la *Collection A d'Ordines* dont fait partie l'*Ordo* I; c) avant 787 certainement (probablement dès 775-780), l'*Ordo* I retouché dans un sens gallican est utilisé par le moine franc auteur du *Capitulare ecclesiastici ordinis* (= *Ordo* XV), et d) l'*Ordo* I est le complément indispensable pour le clerc franc voulant célébrer suivant le sacramentaire grégorien (type *Paduensis* D. 47) qui circule en Gaule dès le 8<sup>e</sup> siècle.

16. L'*Ordo* XV (= *Capitulare ecclesiastici Ordinis*) doit se situer entre 750 et 787 car : a) il utilise la recension retouchée ou franque de l'*Ordo* I, laquelle est de 750 environ; b) il utilise l'*Ordo* XI et l'*ordo* baptismal du *Gellonensis*, donc il n'est pas antérieur à 750; c) il se situe avant 787, car il fait partie de la collection *Sangall.* 349, qui est confectionnée avant le 2<sup>e</sup> concile de Nicée (787) (cf. *Ordo* XIX, 44, qui fait partie également de la Collection sangallienne 349 : « Sex autem [hereses] iam surrexerunt in mundo de parte orientali contra sancta Romana ecclesia, sed, opitulante gratia Christi, omnes illas hereses fregit sancta sedis beati Petri apostoli atque computavit. Adhuc septima restat » (= Concile de Nicée, 787) (éd. ANDRIEU, *Les*



*Ordo* XXVII, connu en France dès la seconde moitié du 8<sup>e</sup> siècle<sup>17</sup>.

*Ordo* IV, appartenant à la collection d'*Ordines* de Saint-Amand-en-Pévèle, des dernières décades du 8<sup>e</sup> siècle, soit vers 780-800<sup>18</sup>.

*Ordo* XXIV, également des années 750-800<sup>19</sup>.

*Ordo* XIX, vers 780<sup>20</sup>.

*Ordo* XVII, ou *Breviarium ecclesiastici ordinis*, vers 780-790<sup>21</sup>.

*Ordo* XXII, vers 795-800, en tout cas avant le couronnement impérial de Charlemagne en 800<sup>22</sup>.

*Ordo* XXVIII, vers 800<sup>23</sup>.

*Ordo* VI, postérieur à la mort d'Amalaire, donc après 850-853<sup>24</sup>.

*Ordines Romani*, III, p. 226). L'auteur de l'*Ordo* XV, comme de tout le *Capitulare ecclesiastici ordinis*, est un moine burgonde ou austro-sien et non l'archicantor de la basilique vaticane comme le voulait C. SILVA-TAROUCA, *Giovanni « archicantor » di San Pietro a Roma e l'Ordo Romanus da lui composto* (an. 680) dans *Atti della Pont. Accad. rom. di archeol. crist., Memorie* I, 1, Roma, 1923, pp. 159-219; cf. l'argumentation de M. ANDRIEU, *Les Ordines Romani*, III, pp. 3-21.

17. L'*Ordo* XXVII fait en effet partie de la Collection A des *Ordines Romani*.

18. L'*Ordo* IV utilise la Collection A qui circule en tant que collection en Gaule dès 750; le style de notre *Ordo* IV nous ramène à une période antérieure à la renaissance carolingienne.

19. On lit en effet *Ordo* XXIV, 3 : « Post imperatorem vero dicit orationem pro rege Francorum », ce qui ne convient qu'à la période postérieure au sacre de Pépin le Bref par Étienne II (juillet 754) et avant le couronnement de Charlemagne comme empereur (800).

20. L'*Ordo* XIX fait en effet partie de la collection du SANGALL, 349; cf. ce qui a été dit de l'*Ordo* XV.

21. Le ms. de Rome, *Vaticanus Palat.* 574, paraît être l'original de l'*Ordo* XVII; la date de composition est donc celle de la confection de ce *codex* (vers 790). Dans tous les cas, même si le *Palatinus* 574 n'est qu'une copie, l'archétype doit se placer vers 780-785, puisque l'*Ordo* XVII utilise l'*Ordo* XV et l'*Ordo* XVI, pièces d'une collection compilée vers 750-780.

22. L'*Ordo* XXII est antérieur au couronnement impérial de Charlemagne, car celui-ci y est qualifié de *rex* (*Ordo* XXII, 13 : « ... tempore Adriani institutum est tu flectere tur pro Carolo rege » et après Hadrien I († 795) en raison de l'expression « tempore Hadriani ». Voir A. JUNGMANN, *Flectere pro Carolo rege*, dans *Mélanges en l'honneur de Mgr M. Andrieu* (*Revue des Sciences religieuses*, vol. hors série), Strasbourg, 1956, pp. 219-228.

23. *Ordo* XXVIII appartient en effet à la *Collection B* ou gallicanisée (vers 800).

24. L'*Ordo* VI est postérieur à Amalaire († 850-853), car il en reprend une expression (*Ordo* VI, 67 = AMALAIRE, *De eccl. ofl.*, III, 15; *P. L.*, CV, 1211) et vient probablement de la région de Metz (« stationarii diaconus »).

*Ordo V*, vers 880-900, bien qu'il n'apparaisse qu'avec le Romano-germanique<sup>25</sup>.

*Ordo IX*, vers 890-900<sup>26</sup>.

*Ordo XXXI*, vers 900<sup>27</sup>.

*Ordo X*, rédigé entre 900 et 950-962<sup>28</sup>.

Nos *Ordines* prescrivent au célébrant de se tourner *versus orientem* dans les cas suivants :

1) après le verset de l'introït (*antiphona ad repetendum*) : *Ordo I*, 51; *Ordo VI*, 23.

2) pendant le *Kyrie eleison* : *Ordo XV*, 123; *Ordo XV*, 16.

3) pendant le chant du *Gloria in excelsis Deo* : *Ordo I*, 53; *Ordo IV*, 21; *Ordo XV*, 17; *Ordo XVII*, 28.

4) pendant la récitation de la collecte : *Ordo I*, 53; *Ordo XV*, 18; *Ordo XVII*, 30; *Ordo XXII*, 4.

5) pendant la lecture de l'évangile : *Ordo V*, 35.

6) pendant que le célébrant communique : *Ordo IX*, 40.

7) pendant la récitation de l'*oratio ad complendum*, c'est-à-dire de la post-communion : *Ordo I*, 123.

8) pendant l'*oratio super populum* : *Ordo XXII*, 14.

9) pendant la consécration du saint chrême, le jeudi saint; *Ordo XXIV*, 17; *XXVII*, 30; *XXVIII*, 20; *XXXI*, 25.

10) pendant l'oraison précédant la bénédiction des fonts baptismaux le samedi saint : *Ordo XXVIII*, *Appendix*, 11<sup>29</sup>.

La prescription *versus orientem* n'est pas mentionnée, par nos *Ordines*, durant le rituel baptismal, où, à l'époque

25. L'*Ordo V* apparaît vers 950-964 avec le Pontifical romano-germanique où il est inséré sans changements. L'*Ordo V* est plus récent que les *Eglogae de Ordine romano* attestées paléographiquement dès la seconde moitié du 9<sup>e</sup> siècle (SAINT-GALL, Stiftsbibl. 614). Il est à peu près contemporain d'Amalraire († 850-853) auquel le *Sangall. 614*, dans une écriture un peu postérieure, attribue les *Eglogae*.

26. L'*Ordo IX* appartient à la partie du *Sangall. 614* qui est de la fin du 9<sup>e</sup> siècle (ANDRIEU, *Ordines*, I, 347). D'autre part l'*Ordo IX* utilise l'*Ordo V* qui est de 880-900 environ.

27. L'*Ordo XXXI* utilise conjointement le Gélisien et l'Hadrianum supplémenté (v. 900). Il est postérieur à Amalraire (850-853) dont un ms. du 10<sup>e</sup> siècle transcrit déjà le *Liber officialis*.

28. L'*Ordo X* fait en effet partie du Pontifical romano-germanique (v. 950-964). Il est postérieur à 900 car les *Ordines V* et *IX*, tous deux de la fin du 9<sup>e</sup> siècle, sont les sources immédiates de l'*Ordo X*.

29. Ed. ANDRIEU, *Les Ordines Romani*, III, pp. 412-413. — Tous les *Ordines* indiqués ci-dessus sont facilement accessibles dans l'édition critique qu'en a donné M. Andrieu.



paléochrétienne, le symbolisme est (serment de fidélité) et ouest (rite apotropique de la renonciation à Satan) était largement utilisé<sup>30</sup>.

La répartition opérée ci-dessus appelle deux remarques préalables : a) la prescription de se tourner *versus orientem* ne concerne que le célébrant (avec les ministres qui l'entourent) et b) elle n'est pas renouvelée au moment de l'action eucharistique proprement dite (à partir de la *prae-fatio*). Il y a à cette anomalie une raison très simple. Le contexte de nos *Ordines* suppose — nous le dirons — que l'édifice sacré est orienté chevet (et autel) en est, la façade (et l'entrée) en ouest et que, dans ces églises, le célébrant ne se tient pas *versus populum*, mais devant l'autel, le dos tourné aux fidèles et donc *ipso facto versus orientem*<sup>31</sup>. Pour les assistants, le problème d'orientation ne se pose pas non plus : ils sont normalement tournés vers l'autel, donc vers l'abside (ou le chevet) en est.

Au surplus, durant l'action eucharistique proprement dite (de la préface à la doxologie finale), le principe de l'orientation vers l'est, même dans les églises ayant le chevet et l'autel en ouest, ne s'est jamais appliqué aux fidèles : ils ont regardé la *mensa* quelle que soit la position de celle-ci (en est ou en ouest). Tourner le dos à l'autel, même sous le prétexte de s'orienter *versus orientem* eût été un acte

30. Sur ce point FR. J. DÖLGER, *Die Sonne der Gerechtigkeit und der Schwarze. Eine religionsgeschichtliche Studie zum Taufgelöbniss* (Liturgiegesch. u. Forsch., XIV), Münster-Westf., 1919 et, du même, *Sol Salutis*, p. 334. Des rites d'orientation lors du baptême, découle la position du baptistère qui dans les basiliques constantiniennes est situé à l'ouest, c'est-à-dire derrière l'abside. Au moment de l'*abrenuntiatio satanae* en effet, le *baptizandus* se tourne vers l'ouest, habitation des démons. L'entrée du baptistère est en ouest, à l'opposé de l'entrée de l'édifice sacré en est; sur ce point G. PODHRADSKY, *Anfänge der symbolischen Betrachtung des Kirchengebäudes* (Referat anl. der *Disputatio publica* z., Thomasfest, 1955 an d. Theol. Fak. d. Univers. Innsbruck; inédit) cité dans JUNG-MANN-SAUSER, *Symbolik*, p. 58.

31. Il faut remarquer ici que l'expression « célébrant tourné dos au peuple » est très mal choisie; il n'a jamais été question de faire tourner au prêtre le dos aux assistants, mais d'orienter le liturge *avec* les fidèles *versus orientem*.

irrespectueux grave vu la sainteté de l'autel, et ceci *a fortiori* quand s'y accomplissait le mystère le plus auguste du culte chrétien<sup>32</sup>.

A cela s'ajoute le fait que très tôt la croix prend place sur l'autel ou sur les murs de l'hémicycle absidal (croix eschatologique) et concrétise ainsi la direction de la prière<sup>33</sup>.

Le texte le plus riche en renseignements est sans doute aucun l'*Ordo* I, n. 53 (*Ordo romanus primus*), et les *Ordines*

32. Se retourner pendant le sacrifice était, dans l'antiquité païenne, une irrévérence grave (OVIDE, *Fasti* VI, 164 : « Quique adsint sacris, respicere illa vetat »). Il en est de même dans le judaïsme (Ez., 8, 16) : « A l'entrée de la maison de Yahweh, entre le portique et l'autel, il y avait environ vingt-cinq hommes le dos tourné au temple de Yahweh et le visage de l'orient... Est-ce trop peu pour la maison de Juda de commettre les abominations qu'ils continuent ici ? » Pour les chrétiens nous avons le témoignage explicite de GRÉGOIRE DE NAZIANZE (*Oratio*, XVIII, 10). Tourner le dos à l'autel devient un acte injurieux surtout quand se développe le symbolisme identifiant l'autel au Christ, ceci dès le 4<sup>e</sup> siècle (EUSÈBE, *H. E.*, X, 4, 68; AMBROISE, *De sacramentis*, V, 2, 7; CYRILLE D'ALEXANDRIE, *Ador* (P. G., LXVIII, 591 D). Sur l'ensemble du problème voir FR. J. DÖLGER, *Die Heiligkeit des Altars und ihre Begründung im christlichen Altertum* (*Antike und Christentum*, II, 1930, pp. 161-183), et du même, *Der Altarkuss* (*ibid.*, pp. 190-193); TH. KLAUSER, *Die konstantinischen Altäre der Lateranbasilika*, dans *Römische Quartalschrift*, XLIII (1935), pp. 179-186, et les chapitres correspondants de J. BRAUN, *Der christliche Altar in seiner geschichtlichen Entwicklung*, 2 vol., München, 1924.

33. La croix et plus précisément la croix dans sa signification eschatologique (emblème précédant le Christ dans sa parousie pour le jugement dernier et, par le fait même, *crux triumphalis* ou *crux victoriae*) a été utilisée depuis la plus haute antiquité pour indiquer et localiser la direction est vers laquelle il convient de prier; ceci explique sa présence dans les absides et rend difficilement concevable qu'à un moment quelconque de l'office on ait pu lui tourner le dos; cf. PETERSON, *Frühkirche, Judentum und Gnosis*, pp. 29-35. La croix sur le devant de l'autel est mentionnée par PAULIN DE NOLE (403), *In Felicis nativitate*, XI, 474 : « [crux] altaris faciem signo pietatis adornat »; la croix sur l'autel par saint Jean Chrysostome (407). SOZOMÈNE (450) parle de la coutume de placer la croix sur l'autel comme d'un usage courant (SOZOMÈNE, *H. E.*, II, 2). Le *corpus* sur la croix (crucifix) est déjà mentionné par l'ascète Nestorien Dadisho († v. 690); cf. PETERSON, *op. cit.*, pp. 17-19. — Voir cependant sur la thèse de E. WEIGANG (*Die Ostung in der frühchristlichen Architektur : Festschrift f. Seb. Merkle*, Düsseldorf, 1922, pp. 370-385) relative à l'influence de la croix absidale sur l'orientation des édifices sacrés, les remarques de PETERSON, *op. cit.*, p. 31, n. 39.



qui s'en inspirent comme de leur source<sup>34</sup>. L'*Ordo* I, 53, nous est parvenu dans une double rédaction :

Tous les manuscrits sauf  
*Sangall.* 140 et 614.

SAINT-GALL, *codd.* 140 et  
614.

1, 53 : *Quam* (Kyrie eleison)  
*dum finierint, incipit ponti-*  
*fex : Gloria in excelsis Deo, si*  
*tempus fuerit, et non sedit*  
*antequam dicant, post oratio-*  
*nem primam, Amen*<sup>35</sup>.

1, 53 : *Quando vero finie-*  
*rint* (Kyrie eleison) *dirigens*  
*se pontifex contra populum*  
*incipit Gloria in excelsis Deo.*  
Et statim regerat (regirat) se  
ad orientem usquedum finia-  
tur. Post hoc dirigens se ite-  
rum ad populum dicens :  
Pax vobis et regerans se ad  
orientem dicit Oremus et  
sequitur oratio. *Post finitam*  
*sedit*<sup>36</sup>.

La différence entre les deux versions est notable. Les *codices Sangall.* 140 et 614 nous ont gardé une recension franque de l'original romain, effectuée vers 750 environ, date où notre *Ordo* avait émigré de Rome, et 787, année où l'*Ordo* I avec ses interpolations gallicanes était entre les mains du moine austrasien ou burgonde qui rédigea le *Capitulare ecclesiastici ordinis* (= *Ordo XV*)<sup>37</sup>.

Suivant le texte élargi, le pontife, après le chant du *Kyrie eleison*, se retourne vers le peuple pour entonner le *Gloria in excelsis*; il se remet dans la position *versus orientem* jusqu'à la fin de l'hymne angélique. Puis il se tourne à

34. Sur l'*Ordo* I, voir *Les Ordines Romani*, II, pp. 3-64 (texte de l'*Ordo* I, *ibid.*, pp. 64-108).

35. Ed. ANDRIEU, *Ordines Romani*, II, p. 84.

36. *Ibid.* (avec mise en évidence de l'interpolation).

37. Sur l'origine franque de l'interpolation signalée ci-dessus dans les *codices Sangall.* 140 et 614 (ainsi que de diverses autres : *Ordo* I, 24, 27, 53, 76, 87, 95, 103, 123), voir la démonstration de M. ANDRIEU, *Note sur une ancienne rédaction de l'Ordo Romanus primus* (= *Ordo* I), dans *Revue des Sciences religieuses*, II (1922), pp. 319-330, et, du même, *Les Ordines Romani*, II, pp. 38-64. — Sur l'*Ordo* XV (= *Capitulare ecclesiastici ordinis*), sa date et son origine, contre l'hypothèse erronée de Silva-Tarouca, voir ANDRIEU, *Les Ordines Romani*, III, pp. 3-92.

nouveau vers le peuple pour la salutation *Pax vobiscum* et revient *versus orientem* pour la collecte.

La recension interpolée suppose que le chevet, avec l'autel, est en est, l'entrée en ouest, autrement les indications sur les mouvements prescrits au célébrant deviennent intelligibles : se tourner vers le peuple (« dirigens se contra populum ») et se retourner vers l'orient (« regerans se ad orientem<sup>38</sup> »).

Toutes nos sources s'accordent d'ailleurs pour nous confirmer qu'à l'époque où fut élaborée la recension élargie, la règle en pays franc était de placer le chevet et l'autel en est, la façade et l'entrée en ouest<sup>39</sup>. Walafriid Strabon († 849)

38. Et ceci dans tous les cas, que la *cathedra* épiscopale soit au fond de l'hémicycle absidal ou qu'elle soit latérale ou que l'on imagine le célébrant à l'autel. Notre passage avec ses indications sur les mouvements rotatoires suppose nécessairement un édifice sacré ayant son chevet (et l'autel) en est.

39. Les édifices sacrés de l'époque constantinienne (les plus anciens qui soient conservés) ont leur axe, dans la mesure où il s'agit de plans basilicaux, orientés d'est en ouest, en conformité avec le *decumanus des agrimensores* romains. Il est certain que dans un premier temps, la position de l'abside en ouest et l'entrée en est était prédominante : sur 20 édifices constantiniens, 10 ont l'abside en ouest (Saint-Sépulcre à Jérusalem, la basilique de Paulin à Tyr, l'Octogone d'Antioche, l'*Ecclesia Magna* d'Héliopolis; la *Memoria Apostolorum* sur la via Appia, Saint-Sauveur au Latran, Saint-Pierre au Vatican, Saint-Paul sur la voie d'Ostie (= la *basilichetta* primitive), Saint-Laurent-hors-les-murs (= 1<sup>re</sup> construction), l'église des Apôtres à Capoue), 7 ont l'abside en est (l'église de la Nativité à Bethléem, l'Oratoire du Mont-des-Oliviers, la basilique de Mambra, les Saints-Apôtres à Constantinople, Sainte-Croix-de-Jérusalem à Rome, Saint-Jean-Baptiste à Albano, Saints-Pierre-et-Marcellin sur la via Labicana) et 3 sont aberrants, non orientés dans l'axe est-ouest (Sainte-Agnès-hors-les-Murs, Saints-Apôtres à Ostia, la basilique de Naples). En tenant compte des relevés de Mothes et de Nissen, sur un total de 53 églises antérieures à 420 environ, 37 ont l'abside en ouest, 11 l'abside en est, 2 l'abside au nord et 3 sont indéterminées. Depuis le milieu du 5<sup>e</sup> siècle environ, la proportion se renverse en faveur du type abside en est, façade en ouest qui sera le type à peu près exclusif au moyen âge, au nord des Alpes. D'après les mesures de O. Mothes, sur 68 églises construites entre 420 environ et l'an mille, 44 ont l'abside en est, 17 l'abside en ouest ou dans une autre direction (cas souvent explicables par les conditions de lieu). Des relevés complets et sûrs font défaut; voir la bibliographie donnée note 4. A nous en tenir aux sources littéraires en Occident, notre documentation se présente comme suit. PAULIN DE NOLE († 431) s'excuse encore de n'avoir pas respecté, dans sa nouvelle construction attenante à *S. Felix in coemeterio*, la position, traditionnelle à son époque, de l'abside en ouest et de l'entrée en est (PAULINUS NOLANUS, *Ep.*, 32, 13 : « Prospectus



note que c'est là l'usage le plus rationnel, c'est-à-dire le plus conforme aux exigences cultuelles de l'orientation *versus orientem* : « usus frequentior et rationi vicinior<sup>40</sup> ». Le moyen âge se tiendra à ce principe d'architecture sacrée; les documents ajoutent toutefois une précision : l'orientation se fera vers le lever du *sol aequinoctialis* et non vers les points solsticiaux<sup>41</sup>. Les auteurs médiévaux ont renoué ainsi avec la technique des *agrimensores* romains, tout en développant à propos de l'orientation équinoxiale un symbolisme spécifiquement chrétien : équinoxe de printemps (in-

[c'est-à-dire *la façade*] *vero basilicae non ut usitatio mos est, orientem spectat sed ad Domini mei beati Felicis basilicam pertinet, memoriam eius aspiciens* »). De même SIDOINE APOLLINAIRE († v. 480-490) à propos d'une église construite à Lyon (SIDONIUS APOLLINARIS, *Epistolarum*, l. II, 10, 4 : « aedes celsa nitet nec in sinistrum aut dextrum trahitur sed arce frontis [c'est-à-dire *la façade fortifiée*] ortum prospicit aequinoctialem »). Après l'*Ordo* I, 53, cité plus haut, WALAFRID STRABON († 849) relève l'usage inverse; de son temps la grande majorité des églises ont leur chevet (et l'autel) en est, la façade (et l'entrée) en ouest (WALAFRID STRABON, *Liber de exord. et increm. quorundam in observat. eccl. rerum*, c. 4; M. G. H., *Capitularia*, II, 478). Ce sera la règle constante au moyen âge; ainsi HONORIUS D'AUTUN († v. 1150), *Gemma animae*, I, 129, *de situ ecclesiae*. P. L., CLXX, 586 A-B. J. BELETH († 1202), *Rationale*, c. 2. P. L., CCII, 16 B-C. SICARD DE CRÉMONE († 1215), *Mitræ*, I, c. 2, *de fundatione ecclesiae* : P. L., CCXIII, 17. GUILLAUME DURAND († 1296), *Rationale*, I, 1, 8 : éd. 1584, p. 5 v.

40. WALAFRID STRABON, *Liber de exordiis et incrementis* (v. 840-842), c. 4 (M. G. H., *Capitularia Reg. Francorum*, II, 478) (après avoir rappelé l'usage contraire) : « Sed tamen usus frequentior secundum quod et supra memoravimus et rationi vicinior habet in orientem orantes converti et pluralitatem maximam ecclesiarum eo tenore constitui. »

41. Ainsi SIDOINE APOLLINAIRE († 480-490) : « ortus aequinoctialis » (Ep., 2, 10, 4; M. G. H., *Auct. antiquiss.*, VIII, 34); WALAFRID STRABON († 849) : « ita ut sol aequinoctialis exoriens radios suos per illas [partes]... dirigeret » (Lib. de exord. et increm., c. 4; M. G. H., *Capit.*, II, 477) (à propos des temples païens orientés entrée en est, usage auquel Strabon oppose l'*usus frequentior* de placer l'abside en est, et l'entrée en ouest); J. BELETH († 1202) : « Et omnino necesse est ut aedificetur [ecclesia] versus orientem, hoc est, versus solis ortum aequinoctialem, nec vero contra aestivale solstitium ut nonnulli et volunt et faciunt » (*Rationale*, c. 2; P. L., CCII, 16 B-C); SICARD DE CRÉMONE († 1215) : « Ad orientem, c'est-à-dire ortum solis aequinoctialem, non ut quidam faciunt ad solis ortum aestivalem » (*Mitræ*, I, 2; P. L., CCXIII, 17); GUILLAUME DURAND († 1296), *Rationale*, I, 1, 8; éd. 1584, p. 5 v : « Debet quique sic fundari (ecclesia) ut caput recte respiciat versus orientem... videlicet versus ortum solis equinoctialem... et non versus solstitialem ut faciunt quidam. »

carnation et passion du Christ), équinoxe d'automne (conception du Précurseur)<sup>42</sup>.

Telle étant la direction de l'axe de l'édifice sacré et la localisation du chevet avec l'autel, un autre changement ne tarda pas à s'implanter dans le culte. Dans une église ayant l'abside et la *mensa* en est, le pontife ne pourra pas célébrer *versus populum*, sous peine d'être tourné vers l'ouest et d'être « désorienté ». Le célébrant fut donc ramené sur le devant de l'autel, le dos tourné aux fidèles ou, mieux, tourné avec eux vers l'orient. Cette solution satisfait entièrement aux exigences de l'orientation de l'assemblée entière — liturge y compris — et supprimait les inconvénients pratiques que ne manquaient pas d'entraîner, chez les fidèles, dans le cas des églises ayant l'autel en ouest, les mouvements nécessaires pour se tourner *versus orientem*.

La position du célébrant devant l'autel, dos aux fidèles, est confirmée explicitement par Amalaire († 850-851). Lors de la salutation (*Pax* ou *Dominus vobiscum*), nous apprend l'auteur du *Liber officialis*, le prêtre se tourne vers le peuple et se retourne de nouveau *ad orientem* pour réciter la

42. La ligne est-ouest correspond en effet au *decumanus* des *agrimensores* romains, lequel est donné par les points équinoxiaux (270°-90°). Cf. entre autres PLINE L'ANCIEN, *N. H.*, XVIII, c. 34, sect. 77 (éd. SILLIG, III, 222) : « Per hunc medium [l'umbilicum situé sur le cardo] transversa currat alia; haec erit ab exortu aequinoctiali ad occasum aequinoctialem et limes qui ita secabit agrum decumanus vocabitur. » Sur ces problèmes, voir RUDORFF A., *Gromatische Institutionen (Schriften der römischen Feldmesser, II, Berlin, 1852)*, pp. 227-264. — Il paraît certain que le moyen âge a eu connaissance de la technique des arpenteurs romains par l'intermédiaire d'ISIDORE DE SÉVILLE, *Etymologiarum*, l. XV, *de aedificiis et agris*; c. 4, *de aedificiis sacris*, n. 7 : « Unde et quando templum constituebant, orientem spectabant aequinoctialem. » GUILLAUME DURAND dans son *Rationale*, I, 1, 8, explique la direction *versus solem aequinoctialem* par un mauvais jeu de mots : « Ad denotandum quod ecclesia quae in terris militat temperare se debet aequanimiter in prosperis et in adversis. » — Pour ce qui est du symbolisme chrétien relatif aux équinoxes, rappelons simplement que le moyen âge savait que Dieu créa le monde à l'équinoxe de printemps (PHILON, *In Exodo sermo*, I, 1), que le Christ est né, c'est-à-dire a été conçu le 25 mars (équinoxe officiel) (*De pascha computus* : *C. S. E. L.*, III, 3, p. 266) et qu'il était mort le même jour (TERTULLIEN, *Adv. Iud.*, c. 8). A l'équinoxe d'automne se place la conception de Jean-Baptiste (24 septembre), son cycle étant calculé sur celui du Christ suivant IOH., III, 30 : « Illum oportet crescere me autem minui. »



collecte qui suit; c'est donc qu'il est devant l'autel, dos aux assistants, dans une église qui a le chevet en est :

1. Quando dicimus : *Pax vobiscum* sive *Dominus vobiscum* quod est salutatio, ad populum sumus versi, quos salutamus eis faciem praesentamus.

4. Deinde revertitur episcopus ad orientem et dicit : *Oremus*<sup>43</sup>.

Le même Amalatre corrobore l'opinion exposée plus haut qu'au moment où se déroule l'*actio* eucharistique, nul souci d'orientation ne saurait l'emporter sur l'impossibilité de tourner le dos à l'autel :

Quando dicimus : *Pax vobiscum* sive *Dominus vobiscum*... ad populum sumus versi... excepto in uno : quod est in praeparatione ymni (= salutation qui introduit le dialogue initial de la préface) ante *Te igitur*. Ibi iam occupati circa altare ita ut congruentius sit uno modo versos esse nos, quam retro aspicere, ad insinuendam intentionem devotissimam quam habemus in offerendo sacrificio, nec debet arator, dignum opus exercens, vultum in sua terga referre<sup>44</sup>.

Quatre siècles plus tard, Guillaume Durand, évêque de Mende (v. 1230-1296) résumera dans son *Rationale* la pratique médiévale. Il distingue entre églises ayant chevet et autel en est où le célébrant se retourne et les édifices sacrés orientés chevet et autel en ouest où cette *conversio* n'est pas nécessaire, le prêtre se tenant *versus populum*, c'est-à-dire *versus orientem* (ici vers l'entrée). Comme exemple de ces derniers édifices, Durand cite les églises de Rome, dont les plus anciennes sont, en effet, orientées abside et autel en ouest, entrée en est :

Porro licet Deus sit ubique tamen sacerdos in altari et in

43. AMALATRE, *Liber officialis* ou *De ecclesiasticis officiis*, III, c. 9; *de prima oratione missae* (éd. HANSENS, *Opera liturgica omnia*, II, Città del Vaticano, 1948, pp. 288-290 et P. L., CV, 1115-1116) en s'appuyant sur un texte de saint AUGUSTIN, *De serm. Domini in monte*, II, 5, 18 (P. L., XXXIV, 1277) : « Cum ad orationem stamus, in orientem convertimur. »

44. AMALATRE, *Liber officialis*, III, 9 (éd. HANSENS, *op. cit.*, pp. 288-290; P. L., 105, 1115-1116).

divinis officiis debet ex institutione Vigilii papae versus orientem orare. Unde in ecclesiis ostium ab occidente habentibus, missam celebrans in salutatione ad populum se vertit, quia quos salutamus facie ad faciem praesentamus... In ecclesiis vero ostia ab oriente habentibus, ut Romae, nulla est in salutatione necessaria conversio : sacerdos in illis celebrans semper ad populum stat conversus<sup>45</sup>.

Que le déplacement du célébrant se soit opéré la première fois en pays franc ne fait pas de doute : il suffit de comparer la recension interpolée de l'*Ordo* I, 53, au texte primitif où il n'est pas question des mouvements rotatoires du liturge<sup>46</sup>. Il apparaît dans nos pays dans un contexte architectural défini (abside en est, façade en ouest), entre 750 et 787, puisque l'*Ordo* I à son départ de Rome (avant 750) ne contient pas encore cette interpolation et qu'en 787 le rédacteur du *Capitulare ecclesiastici ordinis* (= *Ordo* XV) utilise déjà le passage remanié de l'*Ordo* I, 53<sup>47</sup>. La même divergence entre recension primitive et recension élargie se remarque dans les autres passages de l'*Ordo* I, relatifs à l'orientation<sup>48</sup>.

45. GUILLAUME DURAND, *Rationale divinatorum officiorum*, V, 2, 57; éd. cit., p. 222.

46. *Ordo* I, 53 (texte romain primitif) : « Quam [Kyrie eleison] dum finierint, incipit pontifex : *Gloria in excelsis Deo*, si tempus fuerit et non sedit antequam dicant post oratione, primam : *Amen* (éd. ANDRIEU, *Les Ordines Romani*, II, p. 84). — Se rapporter au texte parallèle donné plus haut.

47. Sur la date, le lieu et la nature de la collection du *Sangallensis*, 349, dont fait partie l'*Ordo* XV (= *Capitulare ecclesiastici ordinis*), voir ANDRIEU, *Les Ordines Romani*, III, pp. 3-21 et pp. 45-92. — Voici le texte correspondant de l'*Ordo* XV, 17-18 : « Finitis *Kyria eleison*, respiciens ad populum incipit : *Gloria in excelsis Deo*. Et ipse cum diaconibus ad orientem aspicit. Hoc finitum dicit : *Pax vobis*. Respondentibus omnibus : *Et cum spiritu tuo*, dicit : *Oremus*. Tunc vertit se ad orientem, dicit orationem » (ANDRIEU, *Ordines*, III, 99). Il est évident que c'est la recension interpolée de l'*Ordo* I, 53, qui est utilisée dans l'*Ordo* XV, 17-18.

48. Ainsi *Ordo* I, 123, à propos de l'*oratio ad complendum* (post-communion), le texte primitif signale simplement que le *pontifex* se rend à l'autel. Les basiliques du Latran ou de Saint-Pierre au Vatican où célèbre habituellement le pape étant orientées l'entrée en est et le pontifex étant placé *versus populum*, il est automatiquement placé *versus orientem*. Seuls les témoins de la tradition franque interpolée (*Sangallenses* 140 et 614) ajoutent une précision à l'adresse des célébrants francs officiant dans des églises où l'abside est en est : « direc-



La *conversio versus orientem* est signalée encore, au *Gloria in excelsis Deo* et à la collecte, dans l'*Ordo* IV, 21 (v. 780-800)<sup>49</sup>, l'*Oratio* XV, 17-18 (v. 750-787)<sup>50</sup>, l'*Ordo* XVII, 28-30 (v. 780-790)<sup>51</sup>, l'*Ordo* XXII, 4 (v. 795-800)<sup>52</sup> et l'*Ordo* X, 22 (v. 900-950)<sup>53</sup>; à l'oraison précédant la *benedictio fontis* du samedi saint, par l'*Ordo* XXVIII, *Appendix* n. 11 (v. 800)<sup>54</sup>. Tous ces textes n'apportent rien de nouveau sur ce que l'*Ordo* I nous a appris<sup>55</sup>.

L'apparition des chandeliers sur l'autel et des retables (XI<sup>e</sup> siècle), de même que le recul de l'autel vers le fond de l'abside ou du chevet, rendit matériellement impossible toute célébration *versus populum*<sup>56</sup>.

Rappelons cependant que la législation cultuelle d'aujourd'hui prévoit encore les deux cas : si l'abside et l'autel sont

tus ad orientem; nam in isto loco cum *Dominus vobiscum* dixerit, non se dirigit ad populum (*Ordo* I, 123, recension franque; éd. ANDRIEU, *Ordines*, II, 107). Nous apprenons par le même texte que pour la *postcommunio* le pontifex franc reste face à l'orient, donc à l'abside, sans se retourner, en raison, semble-t-il, de la communion qui vient d'avoir lieu.

49. *Ordo* IV, 21; éd. ANDRIEU, *Les Ordines Romani*, II, pp. 159-160.

50. *Ordo* XV, 17-18; *ibid.*, III, p. 99.

51. *Ordo* XVII, 28-30; *ibid.*, III, p. 179.

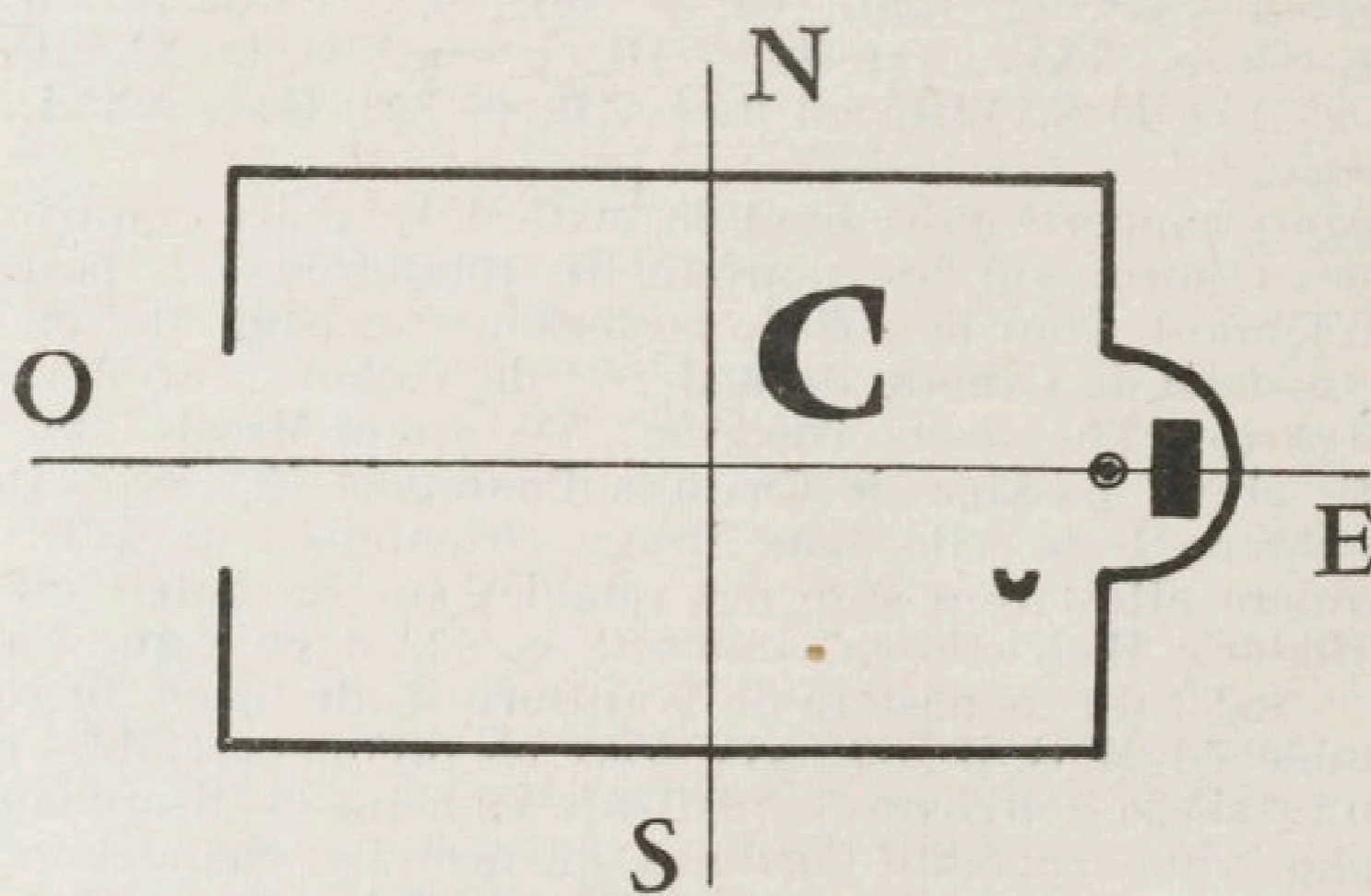
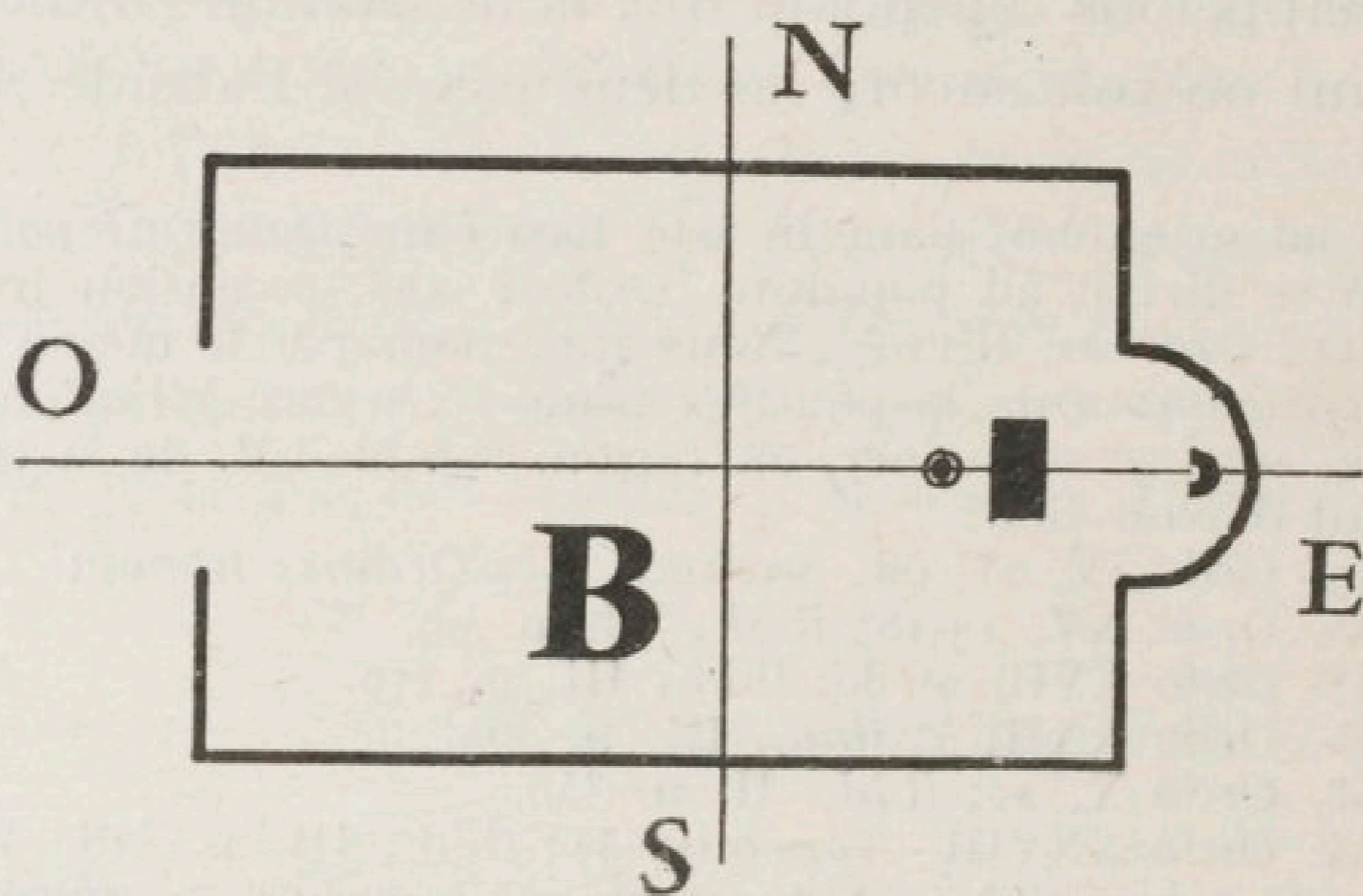
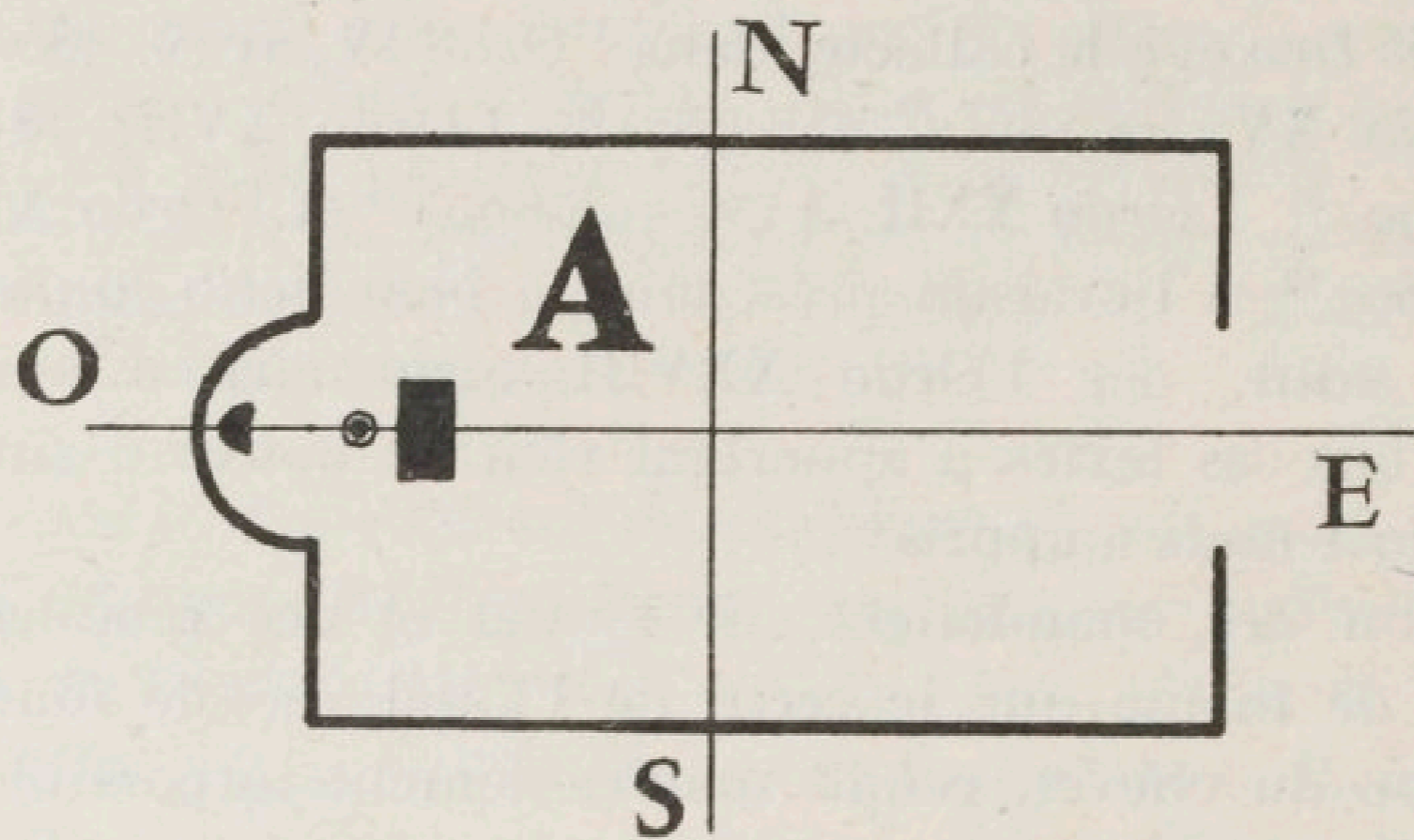
52. *Ordo* XXII, 4; *ibid.*, III, p. 260.

53. *Ordo* X, 22; *ibid.*, II, p. 355.

54. *Ordo* XXVIII, *Appendix* 11; *ibid.*, III, p. 413. Ajoutons que la direction *versus orientem* est prévue lors de la communion du pontife (*Ordo* IX, 40; *ibid.*, II, p. 335), à l'appel diaconal : *Humiliate capita vestra Deo* (*Ordo* XXII, 14; *ibid.*, III, p. 261), à la consécration du saint chrême (*Ordo*, XXIV, 17; *ibid.*, III, p. 291; *Ordo* XXVII 30; *Ibid.*, III, p. 254; *Ordo* XXVIII, 20; *ibid.*, III, p. 396; *Ordo* XXXI, 25; *ibid.*, III, p. 495).

55. Nous avons rapporté plus haut le texte d'Amalraire confirmant les données des *Ordines* sur les mouvements rotatoires et la position à l'autel du célébrant. Pour la période postérieure on peut citer encore les *Statuta synodalia* de Cahors, de Rodez et de Tulle (France) (1289), c. XVI (éd. MARTÈNE, *Thesaurus Anecdotal.*, IV, 710 et MANSI, *Concilia*, XXIV, 1001 B, et un passage de CHARLES BORROMÉE († 1584), *Della fabbrica della chiesa*, I, 10 (cité dans NISSEN, *Orientation*, p. 413).

56. La première attestation sûre des retables sur les autels est du 11<sup>e</sup> siècle (*Historia Walciodoren. monast.*, c. 43, signale que l'abbé Erembertus († 1033) du monastère de Waulsort, d. de Liège, fit construire un retable; éd. M. G. H., SS., XIV, 524); les premiers retables conservés sont du 12<sup>e</sup> siècle (*Carrières-Saint-Denis*, en Seine-et-Oise; chapelle de Quirinus, *Luxembourg*; *Saint-Castor* à Coblençe). Les chandeliers sur les autels apparaissent dans les monuments figurés seulement à la fin du 11<sup>e</sup> siècle. Sur ces documents voir J. BRAUN, *Der christliche Altar*, II, pp. 277-540.





☪ : *cathedra episcopalis*.

■ : *mensa*.

⊙ : célébrant.

#### ORIENTATION SCHÉMATIQUE DES ÉDIFICES SACRÉS

A) Position probablement primitive, abside en ouest, façade et ouverture en est. Le célébrant à la *mensa* est tourné vers l'est, donc *ipso facto* vers les fidèles.

B) Position abside en est, façade et ouverture en ouest; type qui domine à partir de 450 environ. Le célébrant à la *mensa*, pour s'orienter correctement, se tourne vers le fond de l'hémicycle absidal et donc *ipso facto* « dos au peuple » (ou, mieux, vers l'est *avec le peuple*).

*Remarque* : L'on se souviendra qu'à l'époque paléochrétienne, c'est la *cathedra* épiscopale qui occupe le fond de l'hémicycle absidal, la *mensa* eucharistique se situant soit devant l'arc triomphal, soit à la croisée du transept, soit même vers le milieu de la nef centrale (laquelle est un lieu d'évolution culturelle plus qu'un lieu de groupement des fidèles).

C) Solution médiévale : abside (ou chevet) en est, façade et ouverture en ouest. L'autel, pour éviter les mouvements compliqués (qu'exige la position B) est placé au fond du chevet, la *cathedra* ramenée sur le côté. Le célébrant, pour ne pas être « désorienté » dans ce type architectural, devra nécessairement célébrer vers le fond de l'abside.

en ouest le célébrant se placera *versus populum* (c'est-à-dire vers l'entrée, donc *versus orientem*) et ne se retournera pas au moment des salutations; dans le cas contraire, il officiera dos tourné aux assistants<sup>57</sup>.

Le sens de l'orientation cosmique ou solaire (est) se perdit en fait quand se multiplièrent les autels. Encore au 4<sup>e</sup> et au 5<sup>e</sup> siècle les textes ne signalent que des autels dans des chapelles indépendantes, en conformité avec l'antique principe de l'unicité de l'*altare*. Dès le 6<sup>e</sup> siècle, la situation actuelle s'ébauche; Grégoire le Grand signale, sans protester, que l'évêque de Saintes fit construire une église avec treize autels<sup>58</sup>.

Le déplacement du célébrant devant l'autel, dos tourné aux fidèles, entraîna très tôt un autre aménagement dans le cule chrétien : le déplacement de la *cathedra* épiscopale, dont il nous faut maintenant parler.

## II. — « DEXTRA PARS ALTARIS » ET LE SIÈGE ÉPISCOPAL

A l'époque paléochrétienne, on le sait, la *cathedra* épiscopale se situe normalement dans le fond de l'hémicycle absidal, au centre des *subsellia* du *presbyterium*<sup>59</sup>.

57. *Rubricae generales*, tit. XVII, 6; *Ritus servandus in celebratione missae*, tit. V, 3 : « Si altare sit ad orientem, versus populum, celebrans versa facie ad populum non vertit humeros ad altare cum dicturus est : *Dominus vobiscum, Orate fratres, Ite missa est, vel daturus benedictionem.* »

58. GRÉGOIRE I<sup>er</sup>, *Registrum*, VI, 48. La situation n'est pas exceptionnelle; elle se retrouve à Saint-Gall comme l'atteste le plan du monastère (dans *D. A. C. L.*, VI, 83). Les autels se multiplient avant l'apparition des messes privées; ils servent à la conservation des reliques. Voir, en plus de l'ouvrage classique de J. BRAUN, *Der christlich Altar in seiner geschichtlichen, Entwicklung*, 2 vol., München, 1924, TH. KLAUSER, *Die konstantinischen Altär der Lateranbasilika*, dans *Römische Quartalschrift*, XLIII (1935), pp. 179-186), et du même, *Altar*, dans *Lexikon f. Theol. u. Kirche*, I, 370.

59. Voir en particulier la *Didascalie* (fin 3<sup>e</sup> siècle), I, 57, 3-11, et le passage correspondant des *Constitutions apostoliques* (v. 380) (éd. FUNK, I, 158-166) et le commentaire de A. M. SCHNEIDER, *Liturgie und Kirchenbau in Syrien*, dans *Nachrichten d. Akad. der Wiss. in Göttingen, Phil.-Hist. Kl.*, 1949, pp. 45-68). L'interprétation de G. KUNZE, *Lehre, Gottesdienst, Kirchenbau in ihren gegenseitigen Beziehungen*,



Depuis la seconde moitié du 8<sup>e</sup> siècle il n'en va plus de même partout, en pays franc. Un endroit non interpolé de l'*Ordo* I, 51, qui appartient donc à la couche romaine primitive (entre 650 et 710, date de l'arrivée de l'*Ordo* I en pays franc), prescrit au pontife de quitter l'autel après l'introït, d'aller à son siège et de regarder vers l'orient (c'est-à-dire *versus populum et versus orientem* dans une église orientée abside en ouest; *versus orientem* et vers l'hémicycle absidal dans le cas contraire) :

Nam diaconi surgunt quando dicit (prior scolae) : Sicut erat (après l'introït) ut salutant altaris latera, prius duo et duo vicissim redeunt ad pontificem. Et surgens pontifex osculat evangelia et altare et accedit ad sedem et stat versus ad orientem<sup>60</sup>.

L'*Ordo* I, n. 51, n'indique pas autrement la place de la *sedes*, mais le supplément romain de notre *Ordo* I (= *Ordo* II) donne toutes les précisions nécessaires :

1. Si autem summum pontificem, ubi statio fuerit, contigerit non adesse, haec sunt quae ab alio episcopo dissimiliter fiunt.

2. Secundum namque quod non sedit in sede post altare.

3. Tertio non dicit orationem post altare (c'est-à-dire à la cathedra au fond de l'abside) sed in dextro latere altaris<sup>61</sup>.

D'après ce texte, le siège papal était derrière l'autel au fond de l'hémicycle absidal — ce que nous savons; mais en cas d'absence du pape, l'évêque suppléant laissait la *cathedra* du pape inoccupée et s'installait sur un siège dressé in « dextro latere altaris ».

Tel était donc le double usage à Rome encore au début du 8<sup>e</sup> siècle, et, hormis le cas où il ne célébrait pas en per-

I, Göttingen, 1949, pp. 28-29, ne semble pas devoir être retenue. Consulter également P. E. SCHRAMM, *Herrschaftszeichen und Staatssymbolik. Beiträge zu ihrer Geschichte vom 3. bis zum 16 Jhd.*, I, Stuttgart, 1954, pp. 316-326; III, *ibid.*, 1956, pp. 629-731.

60. *Ordo* I, 51; éd. ANDRIEU, *Les Ordines Romani*, II, p. 83 (tous les mss).

61. *Ordo* II, 2-3 (v. 750); *ibid.*, II, p. 115.

sonne aux offices stationaux, le pape n'avait qu'un mouvement très simple à accomplir pour se rendre de sa *cathedra* absidale à l'autel où il se tenait *versus populum*<sup>62</sup>.

L'*Ordo* IV, qui ouvre la célèbre collection dite de Saint-Amand-en-Pevèle (départ. du Nord, France) conservée dans le *Parisinus* 974 (9<sup>e</sup> siècle) mais dont l'original doit se placer vers 780-800, suppose une situation différente :

18. Et dum dixerit scola versum ad repetendum surgit pontifex ab oratione et osculat evangelium qui est super altara et vadit de dextra parte altaris ad sedem suam et diaconi cum ipso hinc et inde, stantes et aspicientes contra orientem<sup>63</sup>.

L'expression « vadit de dextra parte altaris ad sedem suam » ne dit pas explicitement que le siège lui-même est placé à droite de l'autel (par rapport au célébrant tourné vers l'est, c'est-à-dire en pays franc, vers le fond du chevet). On peut le supposer cependant, d'autant plus que le rédacteur franc de l'*Ordo* IV a négligé de faire état du supplément romain de l'*Ordo* I (= *Ordo* II), qu'il avait sous les yeux, et qui distinguait entre siège absidal du pape et *sedes* latérale réservée aux autres célébrants.

Les *Ordines* postérieurs sont plus explicites. L'*Ordo* V, 21 (de très peu postérieur à Amalaire († 850-853) utilise comme une de ses sources l'*Ordo* I, 51; or, une interpolation franque propre à l'*Ordo* V situe explicitement la *sedes* épiscopale sur le côté droit :

*Ordo* I, 51

*Et surgens pontifex osculat evangelia et altare et*

*Ordo* V, 21

*Tandem episcopus osculatur evangelium et altare et*

62. A Rome, le jour de son *ordinatio*, le pape était intronisé dans la *cathedra* de Saint-Pierre; aucun autre évêque ou prêtre remplaçant le pape ne pouvait s'y asseoir. En Gaule il en fut de même. CL. DEVERT (*Explication simple et historique des cérémonies de l'Église*, II, 1698, p. 63, n. a), donne une liste des cathédrales qui, encore au 17<sup>e</sup> siècle, avaient une chaire absidale réservée à l'évêque, ou employée exclusivement pour les cérémonies d'intronisation (Lyon, Vienne, par exemple). Ailleurs il signale un siège, devant ou à droite de l'autel, face au peuple (t. IV, 1713, posthume, p. 26).

63. *Ordo* IV, 18; éd. ANDRIEU, *Les Ordines Romani*, II, p. 159.



*accedit ad sedem et stat versus ad orientem* <sup>64</sup>.

*pergit ad dexteram altaris ad sedem suam et stat erectus et versus ad orientem* <sup>65</sup>.

L'Ordo X, 18 (v. 900-950), un élargissement franc de l'Ordo V, 21, est encore plus précis :

Pontifex usque in medietatem altaris ducendus, ubi se altari inclinans, evangelium osculetur et sic demum dextro cornu altaris, ubi etiam sibi sedes parata est, osculum ferat <sup>66</sup>.

Au 14<sup>e</sup> siècle enfin, le Cérémonial du cardinal Jacques Gaetani Stefaneschi (v. 1270-1343) (= Ordo XIV de MABILLON) assignera au siège pontifical la place derrière l'autel (c'est-à-dire au centre de l'hémicycle absidal) ou à droite de l'autel, suivant la coutume locale :

53. Pontifex vadit ad sedem suam videlicet ad faldistorium praeparatum in dextra parte altaris seu post ipsum altare secundum qualitatem et consuetudinem loci <sup>67</sup>.

Le déplacement du siège vers la partie antérieure et droite de l'autel dégageait le fond de l'abside où aucun ministre ne circulait plus durant le culte. Un nouveau regroupement s'opéra en conséquence. Diacres et sous-diacres se placent de part et d'autre du siège latéral <sup>68</sup>, les sept acolytes logent

64. Ordo I, 53; *ibid.*, p. 83.

65. Ordo V, 21; *ibid.*, II, 213. L'Ordo V, 21, est conforme aux *Eglogae de Ordines Romano; de statione episcopi* (P. L., CCV, 1319 C) et à AMALAIRE, *Liber officialis*, III, 5 (P. L., CV, 1113 A).

66. Ordo X, 18 (élargissement de l'Ordo V, 21); éd. ANDRIEU, *Les Ordines Romani*, II, p. 355. L'on peut citer encore l'Ordo V, 91 (*redit ad sedem* sans autre précision); *ibid.*, II, p. 226; l'Ordo VI, 23 (*accedit ad sedem et stat versus orientem*, après l'introït; *ibid.*, II, p. 245. L'Ordo XV, 16 (v. 750-787; rédigé en pays franc) mentionne la *sedes post altare*; c'est un archaïsme ou un romanisme voulu; *ibid.*, III, p. 98.

67. Ordo XIV de Mabillon, n. 53; éd. MABILLON, *Museum Italicum*, II, Paris, 1689, p. 296 (P. L., LXXVIII, 1159 D). L'attribution traditionnelle de l'Ordo XIV de Mabillon au cardinal Gaetano Stefaneschi (c. 1270-1343) doit être maintenue; cf. M. ANDRIEU, *L'Ordinaire de la chapelle papale et le cardinal Jacques Gaetani Stefaneschi*, dans *Ephemerides liturgicae*, XLIX (1935), pp. 230-260.

68. Ordo IV, 18 : « [pontifex] vadit de dextra parte altaris ad sedem suam et diaconi cum ipso hinc et inde, stantes et aspicientes contra orientem » (éd. ANDRIEU, II, 159).

les chandeliers après l'évangile dans l'espace libre de l'hémicycle absidal pour dégager la place devant l'autel lors des allées et venues accompagnant les oblations<sup>69</sup>. La *schola*, logée jusque-là dans la nef centrale à la hauteur à peu près de l'arc triomphal ou au niveau des ambons, se déplace sur le côté gauche du *presbyterium*, face au célébrant<sup>70</sup>.

Les diverses modifications introduites dans le culte en pays franc s'enchaînent donc assez rigoureusement : déplacement de l'officiant sur le devant de l'autel face à l'hémicycle absidal, localisation de la *cathedra* sur le côté latéral droit, montée de la *schola* vers le côté gauche de l'hémicycle absidal et réutilisation nouvelle du *presbyterium*. Tous ces regroupements, nos documents en font foi, datent des années 700-850 environ.

Nos textes pour désigner la place de la *sedes* latérale indiquent la *dextera*, la *dextera pars*, le *latus dextrum altaris*. Que faut-il entendre par là ? Côté nord (*Septentrio*, *Aquilo*), c'est-à-dire côté actuel de l'évangile, ou côté sud (*Meridies*, *Auster*), c'est-à-dire côté actuel de l'épître ?

La pire confusion règne à ce sujet dans les textes du moyen âge. Voici quelques jalons sûrs pour clarifier le problème.

Dans tous les anciens *Ordines* et dans les textes *liturgiques* antérieurs au 15<sup>e</sup> siècle et plus exactement antérieurs aux années 1485, le côté droit désigne le côté où se lit actuellement l'épître, le côté gauche celui où le célébrant récite l'évangile. En d'autres termes, la *dextera pars* est le côté sud (*Meridies*, *Auster*), la *sinistra pars* le côté nord (*Septentrio*, *Aquilo*); les indications topographiques sont donc à prendre par rapport à celui qui regarde vers le chevet et l'autel, lesquels sont en est, en pays franc, dans la très grande majorité des cas<sup>71</sup>. Jusque vers la fin du 15<sup>e</sup> siècle

69. *Ordo IV*, 34 : « et ponunt ea [cereostata] retro altare seu et reliqua caereostata » (*ibid.*, II, 161).

70. *Ordo IV*, 62 : « Et revertitur scola in presbiterio, in parte sinistra, et annuit archidiaconus scolae ut dicatur : *Agnus Dei* » (*ibid.*, II, 165).

71. Dans le même sens INNOCENT III, *De sacro altaris mysterio*, II,



dans les textes liturgiques valent donc les équations suivantes :

côté droit = sud = côté actuel de l'épître  
 côté gauche = nord = côté actuel de l'évangile.

Un changement radical dans la terminologie — qui survit encore aujourd'hui — intervient avec Burchard de Strasbourg († 1506), le célèbre auteur du *Diarium*, maître des Cérémonies sous Sixte IV, Innocent VIII et Alexandre VI. En collaboration avec Agostino Patrizzi Piccolomini († 1496), évêque de Pienza et Montalcino, Burchard mit au point, en prenant comme modèle le Pontifical tripartite de Guillaume Durand, évêque de Mende († 1296), l'édition *princeps* du *Pontificale Romanum*, qui parut à Rome en 1485; ce *Pontificale*, à de minimes différences près, est encore celui en vigueur aujourd'hui<sup>72</sup>. Le même Burchard

22 (*P. L.*, CCXVII, 811-812) (à la collecte, et après l'introït) : « ad dextram consistit altaris in hoc illud significans quod fuerat propheta-tum : Deus ab Austro (= sud) veniet ». Le côté droit désigne également l'actuel côté de l'épître chez GUILLAUME DURAND, *Rationale*, IV, 11 (éd. 1584, p. 107) : « episcopus vel sacerdos ad dextram altaris partem se transfert; ibi una cum ministris plane officium et *Kyrie eleison*, dicit; *ibid.*, IV, 15, n. 3 (p. 113<sup>r</sup>) : « Sane sacerdos dum orat (collecte) ad dextram consistit altaris... quia Dextra Iudaeos, Gentiles sinistra figurat... dicturus Evangelium ad sinistrum convertitur »; *ibid.*, IV, 16, n. 2 (p. 117) : « legi debet epistola secundum Petrum Autisiodoren, in dextra parte ecclesiae... melius tamen fit in medio ecclesiae ». Signification identique dans l'*Ordo* XIV de Mabillon (= *Ordo* de Stefaneschi et *Ordo* XV de Mabillon (= *Cérémonial* de Pierre Amiel, év. de Sinigaglia, 1310-1378). P. LE BRUN, *Explication des prières et cérémonies de la messe*, Liège, 1781, p. 159 n., a trouvé la même situation dans un missel de Lyon de 1500, un missel de Besançon de 1589 et même dans un missel romain imprimé à Paris en 1542.

72. L'édition *princeps* du *Pontificale Romanum* a paru à Rome en 1485. Elle est l'œuvre de Burchard de Strasbourg en collaboration avec Agostino Patrizzi Piccolomini († 1496), évêque de Pienza et Montalcino. C'est Burchard qui a fourni le véritable travail, l'évêque Piccolomini ne donnant que son haut patronage; la preuve en est qu'une nouvelle édition du *Pontificale* parue à Rome en 1497 porte toujours le nom de Burchard, accompagné d'un autre patron, Jacques de Lucis, *ep. Caian*; cf. sur ce point P. BATIFFOL, *La tradition du Pontifical romain. Les éditions imprimées*, dans *Bulletin d'ancienne litt. et d'archéol. chrétienne*, II (1912), pp. 134-140. L'*explicit* de l'exemplaire du *Pontifical* de 1485 que j'ai sous les yeux est ainsi libellé : « Expl(icit) pontificalis liber, magna diligentia Rev. in Chr(isto) patris

de Strasbourg élabora l'*Ordo servandus per sacerdotem in celebratione missae* (Rome, 1498) et le *Caeremoniale* ou *Rituum ecclesiasticorum sive sacrarum caeremoniarum S.R.E. libri tres*, dédié à Innocent VIII, publié, après la mort de Burchard, à Venise en 1516 par Christophore Marcello, archevêque de Corfou; les deux directoires sont en usage encore actuellement<sup>73</sup>.

Or, dans les livres liturgiques revus par Burchard, le côté droit désigne le côté actuel de l'évangile donc le nord, le côté gauche le côté actuel de l'épître donc le côté sud; cette terminologie est donc exactement le contraire de la nomenclature médiévale<sup>74</sup>. Ainsi le *Caeremoniale episcoporum*, I, c. 13, n. 1-2, enjoint de placer la *cathedra* soit au fond de l'abside soit sur le côté de l'évangile considéré comme le côté droit; le siège du prêtre sera placé du côté de l'épître, regardé comme le côté gauche. Les manuels techniques d'architecture sacrée recommandent jusqu'aujourd'hui cette disposition<sup>75</sup>.

Nous ne pouvons faire que des hypothèses sur les raisons qui ont conduit Burchard à inverser la terminologie usuelle

D. Augustini Patricii de Picolominibus, ep. Pient. et Ilcinen. (= de Pienza et Montalcino) ac ven. viri D. Johannis Burckhardi, prepositi et canonici eccl. s. Florentii Haselacensis, Argent. dioc. (= Saint-Florent de Haslach, diocèse de Strasbourg, France), capelle S.S.D.N. papae caeremoniarum magistri, correctus et emendatus. » Rappelons que la première édition officielle du Pontifical est celle de Clément VIII en 1595 (1596), substantiellement identique à l'édition imprimée de Burchard.

73. Il s'agit de l'*Ordo servandus per sacerdotem in celebratione missae sine cantu et sine ministris secundum ritum S.R.E.*, Rome, 1498, et du *Cérémonial* dédié à Innocent VIII, mais publié seulement après la mort de A. P. Piccolomini († 1496) par Christoforo Marcello, archevêque de Corfou, sous le titre *Rituum ecclesiasticorum sive sacrarum caeremoniarum S.R.E. libris tres*, Venetiis, 1516 (éd. dédiée à Léon X), œuvre de Burchard, rééd. avec commentaire par J. CATALANI, Rome, 1750.

74. Ainsi l'expression stéréotypée qui revient fréquemment dans le Pontifical de 1485 : *ad sinistrum cornu altaris scilicet Epistolae*.

75. Dans le *Ritus servandus in celebratione missae*, IV, 2 (en tête des missels actuels) : *accedit (sacerdos) ad cornu altaris sinistrum i.e. Epistolae*. — Le principe de la *sedes* épiscopale au fond de l'abside ou côté évangile, la *sedes* sacerdotale du côté épître, est donnée comme la règle dans un récent manuel de construction : W. WEYRES-O. BARTNING et autres, *Kirchen. Handbuch f. d. Kirchenbau*, München, 1959, p. 416.



jusqu'à son époque. Peut-être a-t-il raisonné en fonction du célébrant orienté *versus populum* et *versus orientem* dans les plus anciennes églises romaines. Plus probablement il aura pris comme point de départ la croix ou mieux le crucifix de l'autel. L'on savait en effet, depuis saint Jean Damascène († v. 754) que le Christ sur la Croix a regardé vers l'ouest<sup>76</sup>. L'erreur a été de transposer ce symbolisme à l'édifice sacré, où il impliquait que la droite était le côté de l'évangile, la gauche le côté de l'épître.

En ce qui concerne la droite et la gauche, le moyen âge a connu des symbolismes contradictoires. Tantôt le côté droit du Christ est le symbole de l'Église (ou Marie, le porteur de la lance, le bon larron, le soleil), le côté gauche le symbole de la Synagogue (ou saint Jean, le larron endurci, le porteur de l'éponge et du fiel, la lune); à ce symbolisme se superposera un autre : le Sauveur sur la croix est juge et les élus sont à droite, les réprouvés à gauche. Tantôt la droite symbolise le monde judaïque, la gauche l'*Ecclesia ex gentibus*; Sicard de Crémone et Guillaume Durand ont sur ce point des formules contradictoires<sup>77</sup>. Le même Durand assimile l'édifice sacré avec son transept à un corps humain suivant un plan qui figure déjà dans les *Gesta abbatum Trudonensium*<sup>78</sup>.

76. JEAN DAMASCÈNE († av. 754), *De fide orthodoxa*, IV, 12; *De imaginibus*, I, 23-2, 16.

77. SICARD, *Mitræle*, III, 2 (P. L., CCXIII, 102 A) : « *Dextera Iudaeos, Gentiles laeva figurat.* » GUILLAUME DURAND, *Rationale*, IV, 23 (Juifs à droite, païens à gauche), mais *Rationale*, I, 6 (Juifs à gauche, païens à droite). Sur ce point voir J. SAUER, *Symbolik des Kirchengebäudes und seiner Ausstattung in der Auffassung des Mittelalters*, Freiburg-Br., 1902, pp. 87-97 (entre autres).

78. GUILLAUME DURAND, *Rationale*, I, 1, 14 (éd. 1584, p. 6) : « *Dispositio autem ecclesiae materialis, modum humani corporis tenet. Cancellus namque sive locus ubi altare est, caput repraesentat et crux ex utraque parte, brachia et manus; reliqua pars ab occidente (nef) quicquid corpori superesse videtur.* » On notera cependant que ce symbolisme n'a pas conduit G. Durand à identifier l'Évangile avec la droite : cf. *Rationale*, IV, 11; IV, 15, 3. — *Gesta abb. Trudonensium* (12<sup>e</sup> siècle) : « *Nam habebat [ecclesia] cancellum qui et sanctuarium pro capite et collo, chorum stallatum pro pectoralibus, crucem ad utraque latera ipsius chori duabus manicis seu alis protensam (= transept) pro brachiis et manibus, navim vero monasterii pro utero et crucem inferiorem eque duabus alis versus meridiem et*

Il faut répéter cependant que tous ces développements, bien ou mal venus, n'ont pas conduit les gens du moyen âge à modifier la signification primitive de gauche et de droite dans les livres liturgiques; l'inversion est le fait de Burchard de Strasbourg.

### III. — AD MERIDIEM. LE DIACRE A L'ÉVANGILE

L'*Ordo* V, bien qu'il n'apparaisse que dans la compilation romano-germanique du 10<sup>e</sup> siècle, a été rédigé vers les années 850-900; il reprend, en l'interpolant, l'*Ordo Romanus primus* (= *Ordo* I). Dans la partie qui lui est propre, le rédacteur de notre *Ordo* précise l'orientation que prendra le diacre au moment où il lit l'évangile :

*Ordo* I, 62

Diaconus in loco lectionis ascendit ad legendum et illi due subdiaconi redeunt stare ante gradum discensionis ambonis<sup>79</sup>.

*Ordo* V, 36

Ipsa vero diaconus stat versus ad meridiem ad quam partem viri solent confluere, *alias autem ad septentrionem*<sup>80</sup>.

L'*Ordo* V, 36, vers la fin du 9<sup>e</sup> siècle connaît donc deux usages : le diacre se tourne normalement vers le midi ou, selon d'autres, vers le nord (« *alias autem ad septentrionem* »). L'*Ordo* I, 62, dans sa couche romaine primitive, au même endroit, ne connaît ni l'une ni l'autre de ces directions; le diacre pour lire l'évangile monte à l'ambon; il se tient donc tourné *versus populum*.

septentrionem expansam, pro coxis et cruribus... quod cancellus versus orientem respiciens, et dicitur alio nomine sanctuarium » (M. G. H., SS., X, 214); cf. SCHLOSSER, *Quellenbuch*, Wien, 1896, p. 242.

79. *Ordo* I, 62; éd. ANDRIEU, *Les Ordines Romani*, II, p. 89.

80. *Ordo* V, 36; *ibid.*, II, 216-217. Concordance de l'*Ordo* V, 36, avec les *Eglogae* (de peu antérieures) (P. L., CV, 1322 A) : « diaconus vero stat versus ad meridiem ad quam partem viri solent confluere », et l'*Expositio missae* du ms. de Zurich 102 (J. M. HANSENS, *Le traité sur la messe du ms. de Zurich*, dans *Ephemerides liturgicae*, 1927, pp. 153-185).



Le *meridies* ou côté sud est la partie occupée par les hommes (sud par rapport à une église ayant le chevet en est, donc l'actuel côté de l'épître), le côté nord est réservé aux femmes<sup>81</sup>.

Les *Eglogae de Ordine Romano* ainsi que l'*Expositio missae* du manuscrit de Zurich, *cod.* 102, textes de peu antérieurs à notre *Ordo*, ne connaissent encore au moment de l'évangile que l'orientation *versus meridiem* pour le diacre<sup>82</sup>. C'est donc vers 850, et en pays franc, que la nouvelle coutume de s'orienter *versus septentrionem*, a reçu pour la première fois, droit de cité dans un document liturgique, à côté de la direction traditionnelle *versus meridiem*.

81. Primitivement la place des sexes dans les assemblées était fixée comme suit : de l'est vers l'ouest, d'abord les membres du presbyterium, puis les hommes, ensuite les femmes derrière les hommes. La répartition se faisait donc non de part et d'autre de l'axe longitudinal de l'édifice basilical comme au moyen âge et maintenant, mais d'est en ouest sur toute la largeur. Ainsi dans la *Didascalie* (c. 12 de l'édition de LAGARDE; II, 57, 2-11 de l'édition de FUNCK), les *Constitutions Apostoliques*, II, 57, 2-11 (édition FUNCK) et le *Testamentum Domini* (5<sup>e</sup> siècle), I, 19 (édition E. H. RAHMANI, *Testamentum Domini nostri Iesu Christi*, Mayence, 1899, p. 22). Voir sur ce point A. M. SCHNEIDER, *Liturgie und Kirchenbau in Syrien*, dans *Nachrichten d. Akad. d. Wiss. in Göttingen, Phil. Hist. Kl.*, 1949, pp. 48-55. Au moyen âge, la répartition des sexes se fait comme maintenant, de part et d'autre de l'axe longitudinal de l'église : les hommes côté sud (= côté de l'épître), les femmes côté nord (= côté de l'évangile); ainsi dans l'*Ordo* V, 36, cité plus haut; AMALAIRE, *Liber officialis*, III, 2, 10 (HANSSENS, II, p. 264; *P. L.*, CV, 1105) : « Masculi stent in australi parte (= sud) et feminae in boreali (= nord) ut ostendatur per fortiores sexum firmiores sanctos semper constitui in maioribus temptationibus mundi huius et fragiliorem sexum infirmiores in aptiore loco » (le symbolisme allégué par Amalaire d'après AUGUSTIN, *De civit. Dei*, II, 28); HONORIUS D'AUTUN, *Gemma animae*, III, 36 (*P. L.*, CLXXII, 661 A), et I, 145 (*ibid.*, 589 B) : « In ecclesia masculi in Australi parte stant quod fortiores in fide ardore Spiritus Sancti fervidi... Feminae vero in boreali parte... quod fragiliores subesse debeant quae aestum tentationum ferre nequeant atque nuptiali medicamine aestum carnis temperare »; SICARD, *Mitræ*, VI, 8 (*P. L.*, CCXIII, 279 C) : « Seorsum mares ad Austrum, seorsum feminae ad Aquilonem exorcizantur, quia maiora magis intelligentibus et minora minus capientibus et frigidis sunt propinanda » (à propos des exorcismes précédant le baptême).

82. *Eglogae de Ordine Romano* (de peu antérieures à l'*Ordo* V) (*P. L.*, CV, 1322 A) : « diaconus vero stat ad meridiem ad quam partem viri solent confluere »; texte parallèle dans l'*Expositio missae* du ms. de Zurich, *cod.* 102 (édition HANSSENS, *Ephemerides Liturgicae*, 1927, pp. 153-185).

Le nouvel usage ne fut pas immédiatement accueilli partout. Deux siècles après la confection de l'*Ordo V*, Bernold de Constance († 16. 9. 1100) dans son *Micrologus* ne veut encore connaître que l'orientation *versus meridiem*, vers le côté des hommes; il qualifie la coutume de se tourner *versus Aquilonem* (nord) d' « inhonesta, contra Ordinem Romanum ».

Diaconus cum legit evangelium iuxta Ordinem Romanum in ambone, vertitur ad meridiem ubi et masculi conveniunt, non ad aquilonem ubi feminae consistunt... Hinc utique illa usurpatio emersisse videtur ut etiam diacones in ambone contra Ordinem Romanum se vertant ad aquilonem potiusque se ad partem feminarum quam masculorum vertere non vereantur. Quae usurpatio adeo inolevit ut apud plerosque quasi pro ordine teneatur. Sed quia certissimum contra Ordinem est et inhonesta, a diligentioribus Ordinis servatoribus merito refutatur<sup>83</sup>.

L'indignation de Bernold est exagérée; la couche primitive de l'*Ordo I*, 62, n'indique aucune direction spéciale au diacre — nous l'avons dit. De plus l'*Ordo V*, en usage en son temps, prévoit les deux usages et a près de deux siècles d'ancienneté.

Honorius d'Autun († v. 1130) donne la direction *ad aquilonem* (nord) comme la coutume en usage, mais connaît encore la position *ad Austrum* (sud); nullement embarrassé, il découvre à toutes les deux des symbolismes assez surprenants<sup>84</sup>.

Un siècle plus tard, selon Sicard de Crémone († 1215) la direction *ad Austrum* (sud) n'est pas encore oubliée, bien que *ad Aquilonem* (nord) soit la direction adoptée « pene in

83. BERNOLD DE CONSTANCE, *Micrologus*, c. 9 (P. L., CLI, 983 A). Sur Bernold de Constance, auteur du *Micrologus*, voir G. MORIN, *Que l'auteur du Micrologus est Bernold de Constance*, dans *Revue Bénédictine*, 1891, pp. 385-395, et V. L. KENNEDY, *For a new edition of the Micrologus of Bernold of Constance*, dans *Mélanges Andrieu*, cit., pp. 229-291.

84. HONORIUS D'AUTUN, *Gemma animae*, I, 22 (P. L., CLXXII, 551 C) : « Diaconus secundum ordinem se vertit ad austrum dum legit Evangelium.. nunc autem secundum morem solitum se ad aquilonem vertit ubi feminae stant quia carnales significant, quia Evangelium carnales ad spiritualia vocat. »



omnibus ecclesiis »; ici encore les interprétations symboliques ne manquent pas<sup>85</sup>.

La raison pour laquelle le diacre a passé de la direction *ad meridiem* à la direction *ad septentrionem* s'explique d'une manière fort simple : il a suivi l'exemple du célébrant qui récitait depuis toujours l'évangile au côté nord de l'autel, afin que la partie sud restât libre pour les oblations. Les liturgistes du moyen âge ont déjà signalé ce parallélisme<sup>86</sup>.

\*  
\*\*

Telle est la contribution que fournissent les *Ordines* à la solution du problème complexe de l'orientation durant la liturgie. Étant donné la valeur exceptionnelle de ces documents, cet apport nous paraît digne d'intérêt pour l'historien du culte chrétien au moyen âge autant que pour l'archéologue.

Le déplacement du célébrant à l'autel, entraînant en chaîne les autres regroupements dans le culte, est apparu, vers le 8<sup>e</sup> siècle, en pays franc, où les exigences de l'orientation vers l'est paraissent avoir été plus vivantes qu'à Rome vers la même époque. Le contexte architectural est lui aussi plus uniforme que dans la cité papale; au nord des Alpes, depuis Walafrid Strabon certainement, les édifices sacrés sont normalement orientés chevet et autel en est, entrée en ouest. Cette constante monumentale aura engagé les compilateurs francs des *Ordines Romani* à fixer plus rigoureusement qu'ailleurs l'orientation dans le déroulement des cérémonies sacrées.

CYRILLE VOGEL.

85. SICARD, *Mitræle*, III, 4 (P. L., CCXIII, 108 A-B) : « Diaconus quod se ad Austrum (*sud*) evangelium lecturus vertit... Quidam vero, ut pene in omnibus ecclesiis vetus obtinet consuetudo, se ad Aquilonem (*nord*) convertunt ubi feminae sunt. » De même GUILLAUME DURAND, *Rationale*, IV, 23.

86. SICARD, *Mitræle*, III, 4 (P. L., CCXIII, 108 C) : « Si autem Evangelium fuerit ad altare legendum, in sinistra parte legatur. » HONORIUS D'AUTUN, *Gemma animæ*, I, 97 (P. L., CLXXII, 576 A) (l'évangile à l'autel est lu côté gauche) : « ut expeditior sit (altare) ad suscipiendum sacrificium ». De même GUILLAUME DURAND, *Rationale*, IV, 23 et 24.